

2,50 € - N° 600 - DÉCEMBRE 2021 - JANVIER 2022

Le plus fort tirage de toute la presse combattante (OJD)
Ce numéro a été tiré à 262 000 exemplaires.

L'ANCIEN D'ALGERIE



11 novembre 2021, le dernier Compagnon de la Libération, Hubert Germain, a été inhumé au Mont Valérien en présence du président de la République.



1962 - 2022
Nous entrons dans l'année
du 60^e anniversaire



■ p. 4-7

L'actualité



■ p. 8-9

Informations Juridiques



■ p. 10-11

De nos correspondants



■ p. 12-13

Entrevue : Gilbert Loubaresse



■ p. 14

Centres Familiaux de Vacances



■ p. 16-17

Mieux connaître : la Marne



■ p. 18-19

Magazine : philatélie



■ p. 20-21

Lecture - Loisirs



■ p. 22-23

Courrier des lecteurs



■ p. 24-25

Petites annonces



■ p. 26

Carnet d'adresses


**L'ANCIEN
D'ALGERIE**

 Journal édité par la
**FÉDÉRATION NATIONALE
 DES ANCIENS COMBAT-
 TANTS EN ALGÉRIE,
 MAROC ET TUNISIE**
www.fnaca.org

Rédaction-Publicité : 37/39, rue des Gâtines - 75020 PARIS

Tél. 01.44.62.86.62 - E-mail : ancien.algerie@orange.fr

Administration : 37/39, rue des Gâtines - 75020 PARIS

N° inscription C.P.A.P. : 0425 A 06467

Directeur de la publication : **Wladyslas MAREK (1975-2011) †**
Guy DARMANINRédacteur en chef : **Michel SABOURDY**Rédactrice en chef adjointe : **Muriel LEFÈVRE**Comité de rédaction : **Pierre MOLINARI, Michel DUPLENNE,
Pierre MAGNIER, Maxime DUPIN.**Administrateurs : **Robert PELLETIER (1970-1987) †**
Louis VERJAT (1987-2008) †
Jean SIMONAbonnement de soutien : **22,00 €**

ÉDITIONS DÉPARTEMENTALES

Avec ce numéro, les abonnés de ces départements trouveront leur édition spéciale :

AIN - HAUTES-ALPES - AVEYRON - BOUCHES-DU-RHÔNE - CHARENTE-MARITIME - CÔTE-D'OR - DORDOGNE - DRÔME - FINISTÈRE - HAUTE-GARONNE - GERS - HÉRAULT - ISÈRE - JURA - LANDES - LOIR-ET-CHER - LOIRE - LOIRE-ATLANTIQUE - LOIRET - MEURTHE-ET-MOSELLE - MORBIHAN - BÉARN-SOULE - HAUTES-PYRÉNÉES - PYRÉNÉES-ORIENTALES - RHÔNE - SAÔNE-ET-LOIRE - HAUTE-SAVOIE - PARIS - SEINE-MARITIME - YVELINES - TARN - VAR - VAUCLUSE - HAUTS-DE-SEINE - VAL-DE-MARNE.

 Le présent numéro de « L'Ancien d'Algérie »
 a été remis à La Poste entre le 17 et le 24 décembre 2021.

 Dépôt légal novembre 2021 - n° 108
 Impression sur rotative offset : IMPRIMERIES IPS - 27120 PACY-SUR-EURE
 Routage : BOURGOGNE ROUTAGE - 132, route de Lyon - 71000 MÂCON

10-32-2813 / Certifié PEFC / pefc-france.org
 Origine du papier : Suède - Taux de fibres recyclées : 0% - Papiers
 produits à partir de fibres issues de forêts gérées durablement
 Eutrophisation : PTot = 0,009 kg/tonne de papier

 Photo de couverture : les EOR de Cherchell, en attente du
 Cessez-le-feu. (photo Claude Mayzou).

2022, année du 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie

Guy Darmanin, président national



L'année 2021 aura été marquée, comme les années 2019 et 2020, par la pandémie qui, grâce à une vaccination prodiguée à une grande partie de la population, aurait tendance à être maîtrisée par les gens de l'art. Relâcher notre vigilance équivaudrait à raviver la flamme de la pandémie.

Des décisions importantes ont été retenues en cette année 2021, pour notre Fédération.

En effet, sur le plan financier, nos Centres Familiaux d'Ascaïn et de Flumet ne survivaient qu'avec l'apport de subventions de la Trésorerie nationale et notre journal, tant apprécié, voyait son déficit se creuser dangereusement, subissant les augmentations successives du papier et de l'affranchissement.

Le Comité national de notre Fédération, organisme dirigeant au plus haut niveau, réuni en séance extraordinaire les 12 et 13 octobre 2021, a pris la sage décision d'arrêter définitivement l'activité des deux Centres Familiaux le 31 août 2022 et de réduire la fréquence de notre mensuel à une parution en bimestriel.

Certes, ces décisions affectent chacun d'entre nous, cependant la sagesse nous a conseillé de favoriser l'action sociale des Comités départementaux et locaux en faveur de nos adhérents en difficulté.

L'année 2022 sera aussi l'année qui marquera le 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

Le président de la République, comme suite au rapport de Benjamin Stora, a décidé de commémorer 3 dates :

- 19 mars, par référence au 19 Mars 1962 Cessez-le-feu officiel en Algérie : Journée Nationale du Souvenir et de Recueillement en Mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc,

- 25 septembre, Journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives,

- 5 décembre par référence au 5 décembre 2002, date de l'inauguration par le président de la République Jacques Chirac du Mémorial national des militaires morts en Afrique du Nord et qui, de fait, s'est traduit par une Journée nationale d'Hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

D'autres propositions à l'initiative de la Commission « Mémoire-Histoire » sont en cours de réflexion, telles la lettre à tous les maires de France, mais aussi dans chaque comité, le dépôt d'un petit bouquet sur la tombe des camarades morts en Afrique du Nord.

Comme nous le faisons depuis 1963, il est de notre devoir de perpétuer le souvenir de nos camarades disparus, afin qu'ils ne subissent pas : « *Le rapide oublié, second linceul des morts* » (Lamartine).

La cérémonie marquant l'anniversaire du Cessez-le-feu en Algérie débutera le 19 mars prochain par un office religieux en la cathédrale Saint-Louis des Invalides à 15 heures, suivie de la cérémonie devant le Mémorial du quai Branly à 16 h 30 pour se terminer par le ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe à 18 h 30, cérémonie présidée, nous le souhaitons, par le président de la République.

En ce mois de janvier 2022, année du 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, permettez-moi de vous souhaiter une année, libérée de toute contrainte de protection sanitaire, une année de très bonne santé pour vous-même et toutes celles et ceux qui vous sont chers. Que 2022 vous apporte joie et bonheur auprès de vos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

DE TOUT UN PEU...

LE DERNIER COMPAGNON DE LA LIBÉRATION, AU MONT VALÉRIEN



Le 11 novembre 2021, en présence du président de la République, le cercueil du dernier Compagnon de la Libération, Hubert Germain, a été porté jusqu'à la crypte du Mont Valérien pour y rejoindre les 16 Résistant(e)s qui reposent ici, depuis 1946 : Berty Albrecht, Allal Ould M'Hamed Ben Semers, Raymond Anne, Henri Arnaud, Boutie Diasso Kal, Georges Brière, Jean Charrier, Maurice Debout, Maurice Dupont, Edmond Grethen, Hedhili Ben Salem Ben Hadj Mohamed Amar, Renée Lévy, Maboulkede, Antoine Mourgues, Alfred Touny, Pierre Ulmer. Soit deux femmes et quatorze hommes, Morts pour la France.

JOSÉPHINE BAKER AU PANTHÉON

Icône et légende noire américaine ayant choisi la France, la chanteuse et Résistante Joséphine Baker a fait son entrée au Temple des « Grands Hommes » au cours d'une belle cérémonie officielle qui s'est déroulée le 30 novembre, jour anniversaire de son acquisition de la nationalité française en 1937. Cet hommage à la « première femme noire et première artiste de scène à entrer au Panthéon », Résistante et militante à la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, pourtant, prend aujourd'hui une dimension nouvelle. Comme le veut l'usage, la cérémonie a débuté en bas de la rue Soufflot. C'est à partir de là que le cénotaphe – le cercueil de l'artiste demeure enterré à Monaco – a remonté la célèbre artère, porté par six membres de l'Armée de l'Air et de l'espace, dont elle fut membre.



BLEUET ET XV DE FRANCE...

M^{me} Darrieussecq, ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, était à Bordeaux, le 13 novembre, à l'occasion du match de Rugby à XV, pour saluer les bleus qui affrontaient la Géorgie en arborant le Bleu de France. Ici, avec le président de la FFR, Bernard Laporte.



*La FNACA,
Le Conseil d'administration et
le Comité de rédaction de L'Ancien d'Algérie,
vous souhaitent une excellente année
2022*



LE 60^e ANNIVERSAIRE OFFICIEL

Dans le cadre du G12, un groupe de travail s'est réuni le 25 octobre dernier pour examiner les conditions des commémorations du 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. Serge Drouot y représentait la FNACA.

La sous-directrice de la DPMA a rappelé l'organisation de trois cérémonies mémorielles nationales : le 19 mars, le 25 septembre et le 5 décembre.

Il a été précisé que la période de réserve électorale ne remettra pas en cause la tenue de la cérémonie du 19 mars, que le président de la République a prévu de présider.

Des travaux sur le Mémorial national de la guerre d'Algérie du quai Branly sont lancés et financés par le ministère des Armées afin de rendre le site identifiable et pédagogique. Conduits par l'ONACVG, ils consistent en une mise en valeur du site avec une visibilité augmentée de part et d'autre du Mémorial, en la mise en place d'une clôture tricolore et l'amélioration de la signalétique. La date d'achèvement du chantier est prévue le 12 mars, donc, « sauf aléa », avant la date du 19 mars qui pourrait être l'occasion d'inaugurer le Mémorial rénové.

Un appel à projets pédagogiques sera lancé auprès des établissements scolaires sur le thème « la guerre d'Algérie ». Les associations sont appelées à mobiliser leurs adhérents afin d'identifier des témoins volontaires et de qualité, avec des profils variés. L'ONAC adressera une fiche de synthèse.

Par ailleurs, on est à la recherche d'une date « consensuelle » (18 octobre ?) pour proposer au gouvernement la tenue d'une cérémonie nationale qui pourrait avoir lieu aux Invalides...



Nos peines Nous avons appris le décès de notre ami **Aimé Vaglio-Prêt**, qui fut jusqu'à ces derniers mois, président départemental de la FNACA de Savoie et membre du Comité national. Que sa famille et nos amis du département, qui doit recevoir en octobre le Congrès national, trouvent ici l'assurance de nos plus sincères condoléances.

Le budget 2022 des ACVG

On n'y reviendra pas ! Le projet de budget 2022 des anciens combattants sera adopté sans modification, hormis cette enveloppe destinée à amorcer l'indemnisation des Harkis en application de la Loi votée le 18 novembre à l'Assemblée (voir page 6).

De 2012 à 2020, les dépenses auront reculé de plus d'un milliard d'euros. En 2021, les crédits programmés avaient encore reculé de 70,1 millions d'euros, soit - 3,2 % par

rapport à l'année précédente.

Pour 2022, les crédits demandés baissaient de 73,1 millions d'euros dans la programmation initiale, ce qui correspondait à un repli de 3,5%. 50 millions d'euros ont, par la suite, été provisionnés par un amendement de crédit. La baisse finale des crédits s'élève donc à 23,1 millions d'euros en 2022, soit - 1,1%

Cette baisse est plus faible que celle des années précédentes mais elle est là.

Billet

« Une pièce dans la machine... »

On retiendra cette phrase de l'intervention de M^{me} Darrieussecq à l'issue du débat sur le projet de Loi « Harkis » : « ... D'autres interventions remettent une pièce dans la machine de la confrontation des mémoires... ».

En effet, le débat s'en allait paisiblement sur les articles relatifs à la reconnaissance de la Nation en faveur des Harkis et, notamment, à l'inclusion d'une clause instituant le caractère législatif de la journée du 25 septembre, quand un élu a cru bon de déraiper sur les dates mémorielles. M. Meyzonnet (député « non inscrit » du Gard) défendait un amendement ne proposant rien de moins que l'abrogation de la Loi qui entérine le 19 mars, Journée Nationale de commémoration !

Il recevait, dans la foulée, le soutien appuyé de M^{mes} Tabarot (députée LR des Alpes-Maritimes) et Ménard (députée de l'Hérault). La première est née en Espagne où des chefs de l'OAS s'étaient réfugiés en 1962 pour fuir la justice et la seconde est l'épouse du célèbre maire pied-noir anti-19 Mars de Béziers.

Et pour ne pas être en reste, on entendait aussi le réquisitoire connu de M. Julien Aubert, (député LR du Vaucluse).

Heureusement, M^{me} Darrieussecq est venue mettre un terme à cette « chicaya » pseudo historique :

« Cette question de la commémoration n'est pas nouvelle et recouvre souvent des enjeux très politiques. À titre personnel, je souhaite éviter de l'aborder ici, parce que je pense qu'elle n'y a pas sa place. Le Cessez-le-feu en Algérie a bien eu lieu le 19 Mars, et si c'est cette date du Cessez-le-feu qui a été choisie, c'est qu'elle marque, me semble-t-il, l'arrêt officiel de la guerre, même si l'on sait fort bien ce qui s'est passé ensuite, à savoir l'absence d'un maintien de la paix efficace.

Néanmoins, pour les appelés du contingent – que je voudrais ne pas oublier – cette date a marqué la fin d'un conflit cruel, où nombre de leurs camarades étaient tombés, le retour en Métropole et la nécessité de réapprendre à vivre en affrontant les souvenirs et les traumatismes profonds qui en découlaient.

(...) Nous aurons gagné la partie lorsque les mémoires se respecteront les unes les autres et qu'il n'y aura plus qu'une seule date commémorative. Ce sera un long travail, mais il nous faut le faire, pour trouver une date qui convienne à tous, qui soit choisie par tous.

Je suis, bien sûr, défavorable à cet amendement. L'un de vous a dit ce matin que l'on ne déboulonnait pas les statues ; nous ne déboulonnerons pas non plus de date commémorative aujourd'hui, car ce n'est pas le sujet de notre projet de loi. J'encourage plutôt chacun à travailler à un apaisement mémoriel, comme nous essayons de le faire au sein du ministère, à l'approche de cette année 2022, soixante ans après la signature du Cessez-le-feu ».

« Quand les mémoires se respecteront... ».

Ça me rappelle cette belle chanson du Québécois Gilles Vigneault :

« Quand les hommes vivront d'amour,

Il n'y aura plus de misère... Les soldats seront troubadours,

Mais nous, nous serons morts, mon frère... ».

Michel Sabourdy

ORDRES NATIONAUX : une nouvelle promotion

Un décret du 8 novembre 2021, publié au « Journal Officiel » du 9 novembre, annonce une nouvelle promotion dans l'Ordre National du Mérite et celui de la Légion d'Honneur en faveur de nos camarades anciens d'Algérie, avant celle, attendue, du 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, promise par le président de la République.

Médaille Militaire

- Abadie Jean, Laloubère-Odos (65)
 - Anger Michel, Crespières (78)
 - Balduzzi Angéli, Saint-Georges-de-Mons (63)
 - Baud René, Nozeroy (39)
 - Bochet Marcel, Riotord (43)
 - Bœuf Maurice, Ecoen (95)
 - Boniface Christian, Rivesaltes (66)
 - Bossan Raymond, Tullins (38)
 - Bosson François, Nexon (87)
 - Boudaud Francis, Thiviers (24)
 - Bove Louis, Longvic (21)
 - Calandreau Robert, Celles-sur-Belle (79)
 - Chalon Lucien, Saint-Egrève (38)
 - Chaput André, Parnac (36)
 - Claudel Pierre, Pessac (33)
 - Cortot François, Dole (39)
 - Dufas Michel, Bagnols-sur-Cèze (30)
 - Ferrer Robert, Ferrals-Corbières (11)
 - Gérard Roland, Mainvilliers (28)
 - Giraud Paul, Sisteron (04)
 - Goubert Guy, Salagnon (38)
 - Graupera François, Lavelanet (09)
 - Gunera Georges, Nailloux (31)
 - Huré Jacques, Bourges (18)
 - Lacorre Claude, Saint-Léonard-de-Noblat (87)
 - Lalande Marcel, Brest (29)
 - Lancien André, Magny-en-Vexin (95)
 - Lavigne Marcel, Orthez (64 PB)
 - Le Rohellec Pierre, Arradon (56)
 - Lubrano Claude, Valenton (94)
 - Marti Laurent, Castelnaudary (11)
 - Marty Irénée, Nailloux (31)
 - Michelet Xavier, Chaussin-Asnans (39)
 - Muhlheim Marcel, Saverne et environs (67)
 - Nanot Jean-Claude, Frontaliers Huningue Saint-Louis (68)
 - Nogueira Fernando, Frontignan (34)
 - Parrot Guy, Hendaye (64 PB)
 - Pautout Robert, Felletin (23)
 - Petit Albert, Wassy - Rachecourt-sur-Marne (52)
 - Picon Marcel, Auros (33)
 - Privé Jacky, Haute-Corse (20)
 - Putigny Guy, Péronnas (01)
 - Richard Jacques, Saint-Savinien (17)
 - Rouzaud André, Lavelanet (09)
 - Tardy Roger, Vinay (38)
 - Toussaint Michel, Saint-Nazaire (44)
 - Truchi Norbert, Gaillac (81)
 - Vallet Georges, Saint-Marcel-lès-Valence (26)
 - Wagniez Maxime, Vézénobres (30)
 - Zimmermann Claude, Bry-sur-Marne (94).
- Borowski Joseph, Pont-à-Mousson (54)
 - Boulouk-Bachi Roger, Gap (05)
 - Bretnacker Gilbert, Martigues (13)
 - Broise André, Serres (05)
 - Buannic Jean, Plomeur (29)
 - Carassou André, Aramits (64 BS)
 - Castan Ernest, Bozouls-Causse-Comtal (12)
 - Chet Martin, Cahors (46)
 - Choquet Ernes, Meilhan (40)
 - Crémonesi Mario, Ambarès (33)
 - Crozes Hubert, Graulhet (81)
 - Doukmedjian Grégoire, Bron (69)
 - Favault Pierre, Vierzon (18)
 - Gautron Yves, Chalette-sur-Loing (45)
 - Hervé Joël, Brest (29)
 - Jammes Roger, Amboise (37)
 - Laillet André, Boulogne-Jasney-Vauvillers (70)
 - Le Foulon Jean-Marie, Lombez-Samatan (32)
 - Le Mestréallan Mathurin, Plouay-Calan (56)
 - Mercier-Poussard Claude, Niort (79)
 - Mouyon Noël, Crest (26)
 - Nédélec Maurice, Sens (89)
 - Noël Deni, Oradour-sur-Glane (87)
 - Nordon Claude, Marly-la-Ville (95)
 - Pellier Louis, Intercommunal (94)
 - Poletto Rino, Coutras (33)
 - Pommier Jean, Thiron-Gardais (28)
 - Renévot Emile, Plogonnec-Locronan (29)
 - Rivoal Gilbert, Stains (93)
 - Roger Henri, Elne (66)
 - Silvestro Pierre, Martigues (13)
 - Solari Raffaele, Saint-Maur (94)
 - Struk Eugène, Montcenis (71)
 - Tranchant Charles, Poulignen (44)
 - Vachon Gérard, Pays d'Allevard (38)
 - Vassoille Pierre, Valeille-Saint-Cyr-Salt (42).

Par décret du 8 novembre 2021 (JO du 9 novembre 2021), sont nommés Chevalier dans l'Ordre National du Mérite au titre du ministère des Armées :

- Dugué Robert, Pons (17)
- Richer Fernand, Lion-sur-Mer - Côte de Nacre (14).

Par décret du 24 novembre 2021 (JO du 25 novembre 2021) :

- Lepetit François, Ruffec (16), est promu Officier dans l'Ordre National du Mérite au titre du ministère des Armées.

Sont nommés Chevalier dans l'Ordre National du Mérite au titre du ministère des Armées :

- Jalade Jacques, Briançon (05)
- Wallois Robert, Wassy - Rachecourt-sur-Marne (52).

A tous ces nouveaux honorés, ainsi qu'à ceux dont la distinction n'est pas mentionnée du fait qu'elle ne nous a pas été signalée, nous adressons nos chaleureuses félicitations.

Reconnaissance de la Nation et réparation des préjudices subis par les Harkis : la Loi est votée !

C'est dans un contexte qu'on pourrait qualifier de « républicain », que s'est déroulé, le 18 novembre 2021, le débat autour du projet de Loi portant reconnaissance et réparation des préjudices subis par les Harkis. Une première enveloppe de 50 millions d'euros est estimée pour concrétiser cette reconnaissance annoncée par le président de la République et portée ici par M^{me} Darrieussecq, ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants. Extraits de certaines interventions :

M^{me} **Geneviève Darrieussecq**, ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants.

« ... Les Harkis ont signé avec la France un pacte d'honneur : ils sont d'abord des combattants de la France, engagés et prêts au sacrifice suprême. Nous ne pouvons pas comprendre l'histoire des Harkis et le drame de leur accueil si nous ne disons pas cela.

Des quelque 90 000 Harkis arrivés en France après le 19 Mars 1962, près de la moitié ont été relégués, parfois des années, dans des camps ou des hameaux de forestage. Vous le savez, ils ont vécu dans des conditions particulièrement indignes.

Le texte que j'ai l'honneur de vous présenter vise à dépasser les dénis et les tabous : ainsi, la République ouvre le temps du pardon et de la justice.

En commençant par la reconnaissance, l'article 1^{er} renouvelle la gratitude de la Nation à l'égard des combattants qui ont servi la France entre 1954 et 1962 mais, pour la première fois, la Nation française reconnaît sa responsabilité touchant les conditions indignes, précaires et dégradantes de l'accueil des anciens membres des formations supplétives sur notre territoire postérieurement aux accords d'Évian... ».

M^{me} **Patricia Mirallès**, rapporteure de la Commission de la Défense nationale et des forces armées.

« ... Rendre justice aux Harkis, c'est contribuer à l'édification et à la transmission d'une mémoire. En conférant à la Commission nationale de reconnaissance et de réparation une mission mémorielle, le texte répond à l'exigence d'un devoir de Mémoire à l'égard des Harkis et de leur histoire ».

M^{me} **Françoise Dumas**, présidente de la Commission de la Défense nationale et des forces armées.

« ... Il y eut aussi, et par-dessus tout, l'abandon. Seule la voie du pardon bâtira enfin une

mémoire partagée. Elle présuppose un travail de souvenir pour donner tout son sens au passé douloureux. Elle exige par ailleurs une réparation, non pour effacer les souvenirs mais pour briser la dette contractée envers les Harkis et leurs proches.

M. **Thomas Gassilloud (Agriculteurs ensemble)** : « ... Ce texte constitue donc une avancée mémorielle majeure et une juste réparation pour les Harkis. Il permet à la France d'en sortir plus unie, plus digne et mieux préparée pour faire face à d'autres aléas de l'histoire ».

M. **Philippe Gomès (UDI)** : « ... Cette histoire, c'est la nôtre. C'est l'histoire des Harkis ; c'est l'histoire d'une honte – une honte française. Ce n'est pas un manquement de la République, comme j'ai pu l'entendre – formule totalement inadaptée ! C'est une tache indélébile sur la République ».

M. **Michel Castellani (Libertés et Territoires)** : « ... Une enveloppe fermée de 50 millions d'euros a été inscrite dans la mission Anciens Combattants, Mémoire et liens avec la Nation. Il est regrettable d'avoir instauré un tel plafond financier, alors que les députés n'avaient pas été saisis du texte ».

M. **Alexis Corbière (FI)** : « ... La guerre est finie et malheur à ceux qui réactivent sans cesse ce conflit, employant parfois les termes mêmes qui étaient utilisés dans ce moment terrible de notre histoire. Je forme le vœu que cessent, à l'approche de l'élection présidentielle, les discours prétendant que les difficultés de notre pays seraient la réactivation de ce combat et de cette guerre ».

M. **André Chassaing (GDR)** : « ... Cela dit, comme l'a souligné la rapporteure, soyons attentifs à ne pas écarter celles et ceux qui n'ont pas transité par ces camps. N'ayant pas bénéficié du rapatriement militaire, ils ont été abandonnés en Algérie – certains ont été emprisonnés pendant de longs mois – et sont ensuite arrivés en France par leurs propres moyens, souvent



grâce à l'aide de leurs frères d'armes ».

M. **Olivier Damaisin (La REM)** : « ... Enfin, je voudrais exprimer une pensée toute particulière à l'égard de mes amis Harkis du Lot-et-Garonne avec qui j'ai beaucoup travaillé ces dernières années. À titre personnel, en tant que fils de rapatriés d'Afrique du Nord, je pense tout particulièrement à ma famille ».

M. **Julien Aubert (LR)** : « ... C'est avec responsabilité et gravité que je prends la parole à propos d'un texte longtemps attendu par ceux que nous appelons les Harkis, mais qui sont avant tout des citoyens français – en vertu de l'ordonnance du 21 juillet 1962 – et que la République a brutalisés ».

M. **Philippe Michel-Kleisbauer (Modem)** : « ... Nous pouvons rester unis face à notre histoire parce que nous sommes libres et que cette liberté est un « système de courage », comme l'écrivait Charles Péguy : courage de regarder, d'assumer, de dire ce qui est comme ce qui a été. Dire aux Harkis, à leurs enfants et à leurs petits-enfants qui ont grandi avec nous, que nous leur demandons pardon et que nous écrivons ce pardon dans les tables de la Loi ».

M. **David Habib (Soc. et apparentés)** : « ... M^{me} la Ministre déléguée, je vous demande, comme en commission, de tout faire pour que ce projet de Loi fasse l'objet d'un consensus apaisé ! ».

M^{me} **Geneviève Darrieussecq**, ministre déléguée.

« ... Je voudrais vous remercier toutes et tous pour la qualité de ce débat. Vos interventions montrent que le sujet sur lequel nous travaillons est éminemment important. Je retiens la phrase de M. Corbière : « La guerre est finie ». D'autres inter-

ventions remettent une pièce dans la machine de la confrontation des mémoires. Je souhaite que ce projet de Loi soit discuté sous le sceau, non pas de l'uniformisation des mémoires, mais du respect de chaque mémoire et de leur apaisement... ».

Épilogue

À la reprise de la séance, sous la présidence de M^{me} Laetitia Saint-Paul, la discussion est consacrée aux différents amendements. Celle-ci a fait l'objet de quelques escarmouches, tant sur le plan du périmètre d'application de la Loi, que du retour des vieilles oppositions à la commémoration du 19 Mars, qui a fait l'objet d'attaques très violentes de la part de M^{me} Tabarot, aidée par M^{me} Ménard ou M. Aubert.

On a finalement voté pour l'inclusion de la journée du 25 septembre en hommage aux Harkis dans le texte de la Loi. Certains auraient souhaité qu'une date unique, en opposition au 19 Mars, soit instituée pour honorer nos morts. Le projet de Loi est soumis à l'approbation de l'Assemblée et le résultat est annoncé :

Votants : 53
Exprimés : 47
Pour : 46
Contre : 1 (!)

On aura du mal à affirmer que la présence de 53 députés sur 577 élus est un signe éclatant de l'intérêt que porte la communauté nationale au problème des Harkis. D'ailleurs, certains d'entre eux n'ont pas tardé à exprimer leur mécontentement à l'égard de cette nouvelle Loi en manifestant près de l'Assemblée nationale, soulignant « les avancées importantes », mais « aussi les manques... ».

(A suivre...)

Comme on célèbre les millésimes, on peut bien célébrer les numéros de notre journal ? Surtout qu'il n'y a pas à en rougir : 600 numéros en près de 63 années d'existence de la Fédération, en passant par les difficultés existentielles du début et les changements de formule. Au bout du compte, un magazine auquel sont très attachés ses abonnés, dont la fidélité vient encore de se manifester avec la période très dure de la crise sanitaire. Une occasion pour saluer tous ceux qui ont contribué à sa réalisation depuis le numéro un de décembre 1958, rédacteurs bénévoles et correspondants départementaux sans qui cet organe serait sans chair et sans âme. Merci à tous !

N° 600!



Editorial

C'est à vous tous, anciens d'Algérie, c'est-à-dire à un million de jeunes Français que nous voulons nous adresser.

Programme ambitieux certes et qui fera ricaner beaucoup de gens. Mais il faut bien commencer par là et fixer de façon claire nos objectifs.

Notre but n'est pas de créer une Fédération de quelques milliers de jeunes que l'on pourrait utiliser pour les mettre en avant au nom de telle ou telle politique. Notre but est de créer un lien entre tous les jeunes qui ont été en Algérie.

Dans ce numéro du journal, vous trouverez le résumé de notre situation actuelle, de notre jeune histoire de notre programme et aussi, quelques études sur les diverses questions qui sont déjà soulevées.

Mais pour l'avenir, dans le cadre de ce programme, c'est vers vous tous les anciens d'Algérie, membres ou non membres de notre Fédération que nous nous tournons pour savoir ce que vous pensez, ce que vous voulez et ce que vous avez retenu de l'expérience que l'on vous a forcés à faire.

Notre nombre, c'est évident, nous donne une grande responsabilité dans l'avenir du pays et est-ce tellement ridicule de dire que la France de demain c'est nous et plus particulièrement que les rapports entre la France et l'Algérie, c'est beaucoup plus notre affaire personnelle que celle des colonisés et des colons.

De même, il ne sera pas dit que nous aurons sacrifié une partie de notre jeunesse pour nous entendre dire que nous n'avons qu'à garder le silence pour...

NOTRE CONGRÈS

Rapport des Bureaux Nationaux présenté au Congrès par Paul BIESSE

CHERS AMIS

NOUS sommes heureux de vous souhaiter à tous la plus cordiale bienvenue au nom des bureaux nationaux de l'Association des Anciens d'Algérie du Groupement des Rapports et Maintiens et de l'Association Nationale des Anciens d'Algérie qui ont pris l'initiative d'organiser ce Congrès. Nous voudrions dire notre joie de nous voir tous rassemblés en un Congrès d'unification, de nous voir si nombreux dans cette salle. Tout ceci montre que nous avons...



LA PAIX ENFIN CONCLUE !

AVANT ET NOS DROITS ?

notre Comité National

L'ancien d'Algérie

JOURNAL DES ANCIENS COMBATTANTS en ALGERIE - TUNISIE et MAROC - EDITE PAR LA F.N.A.C.A. - Novembre Décembre 1988 - N° 33

TROIS GENERATIONS DU FEU UNIES AU RASSEMBLEMENT NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Samedi 19 Novembre à 14 heures

LE SEUL JOURNAL SPECIFIQUE AUX ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE-MAROC-TUNISIE

LA F.N.A.C.A. A L'ELYSEE :



MENSUEL DE LA FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE - MAROC - TUNISIE - N° 131 - 12 011 - N° 486 - AVRIL 2007

40 ANS APRES LE "CESSEZ-LE-FEU" UNE COMMÉMORATION GRANDIOSE



MENSUEL DE LA FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE - MAROC - TUNISIE - N° 200 OCTOBRE 1987



19 MARS 1962 : HISTORIQUE !

19 MARS L'HISTOIRE RENABILITEE

Le Sénat a transformé l'essai de l'Assemblée du 22 janvier 2002

Le seul journal spécifique des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (1952-1962)

INDEMNITÉ INFLATION DE 100 EUROS

Les personnes qui gagnent moins de 2 000 € nets mensuellement vont percevoir une « indemnité inflation » d'un montant de 100 €.

Cette aide sera versée en une seule fois par les employeurs, pour les employés notamment et par les organismes sociaux pour les autres.

Les personnes concernées sont les salariés en cours de contrat, intérimaires, salariés de particuliers employeurs, travailleurs frontaliers résidant en France, agents publics, travailleurs non-

salariés demandeurs d'emploi, invalides et bénéficiaires de prestations sociales, les retraités, **y compris ceux qui bénéficient de pré retraites**, étudiants boursiers, non boursiers sans activité, bénéficiaires des aides au logement, jeunes en recherche d'emploi ou accompagnés par le service public de l'emploi, apprentis, jeunes service civique, stagiaires de la formation professionnelle, jeunes inscrits dans des établissements pour l'insertion dans l'emploi, bénéficiaires des mini-

mas sociaux, y compris les travailleurs handicapés en établissement et services d'aide par le travail.

Cette aide est individualisée. Si les deux membres d'un foyer gagnent moins de 2 000 € nets par mois, ils bénéficieront tous deux de l'aide.

Le montant de cette aide ne sera soumis à aucun prélèvement fiscal ou social et ne sera pas pris en compte pour l'impôt sur le revenu ni dans les conditions de ressources pour bénéficier d'aides sociales.

Pour les salariés du secteur privé, les travailleurs non salariés (indépendants, agriculteurs et professions libérales, étudiants boursiers), l'aide sera versée au cours du mois de décembre 2021, les agents publics, bénéficiaires de minimas sociaux et de prestations sociales, étudiants non boursiers, bénéficiaires d'allocation logement verront la prime versée au mois de janvier 2022, **les retraités devront attendre février 2022 pour percevoir la prime.**

CSG EN 2022 SUR LES RETRAITES

Les seuils indiqués dans ce tableau sont appliqués aux revenus perçus en 2020 et déclarés en 2021.

Le revenu fiscal de référence figure sur la feuille d'impôts reçue en août-septembre 2021.

Regardez cet avis puis comparez son montant avec le tableau ci-dessous.

Envoyez votre feuille d'im-

pôts à votre caisse de retraite complémentaire pour prise en compte si vous constatez un prélèvement plus important.

Quotient familial	EXONÉRATION (RFR inférieur ou égal à)	TAUX RÉDUIT RFR compris entre	TAUX MÉDIAN RFR compris entre	TAUX NORMAL RFR supérieur à
1 part	11 431 €	11 432 € à 14 944 €	14 945 € à 23 193 €	23 193 €
1,5 part	14 483 €	14 484 € à 18 934 €	18 935 € à 29 385 €	29 387 €
2 parts	17 535 €	17 536 € à 22 924 €	22 925 € à 35 576 €	35 576 €
2,5 parts	20 587 €	20 588 € à 26 913 €	26 914 € à 41 767 €	41 767 €
3 parts	23 639 €	23 640 € à 30 904 €	30 905 € à 47 959 €	47 958 €
Demi-part en plus	3 052 €	3 989 €	6 191 €	6 191 €
CSG (assurance maladie, famille)	Exonération	3,8% (2)	6,6% (3)	8,3% (4)
CRDS (dette de la Sécurité Sociale)	Exonération	0,5%	0,5%	0,5%
CASA (solidarité pour l'autonomie)	Exonération	Exonération	0,3%	0,3%
Assurance-maladie (1)	Exonération	Exonération	1%	1%

Ce barème a été, comme nous l'indiquons dans notre précédent article sur le même sujet (février 2021), relevé selon la hausse moyenne de l'indice des prix INSEE.

(1) Sur les retraites complémentaires uniquement

(sauf la majoration pour enfants) ; déductible du revenu imposable.

(2) Entièrement déductible du revenu imposable.

(3) Dont 4,2% déductibles du revenu imposable.

(4) Dont 5,9% déductibles du revenu imposable.

Ces montants ne concernent que la Métropole. Pour les DOM les montants sont supérieurs.

Ne sont pas concernés par les prélèvements sociaux : la pension militaire d'invalidité et des victimes de guerre, la retraite du com-

battant, la pension temporaire d'orphelin, la rente viagère ou capital versés aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou leurs ayants droit, allocation d'assurance veuvage versée par la Sécurité Sociale.

AIDES SOCIALES DE L'ONAC

Nous sommes interpellés de plus en plus par des amis adhérents rencontrant de sérieuses difficultés financières ou de conjoints survivants face à la perte de l'être aimé se trouvant face à des dépenses liées aux obsèques.

Sachez qu'il nous est possible à la FNACA, par le biais

de votre Comité départemental de rattachement, de déposer auprès du service départemental de l'ONAC dont vous dépendez, de par votre domicile, une demande d'aide sociale, que nous PARRAINERONS (aide non systématique soumise à difficultés sociales).

Nous sommes le lien entre

l'ONAC par ses services départementaux et les amis et amies se trouvant dans la difficulté.

Un dossier parrainé est un dossier complet pouvant aussi faire l'objet en fonction des difficultés d'une intervention sociale de la part du Comité départemental et/ou local de la FNACA dont les

amis responsables sont toujours à l'écoute. Ils sont les garants d'une discrétion adéquate et l'assurance d'un dossier déposé et suivi.

N'hésitez pas à faire appel à votre comité FNACA que ce soit pour une dépense impromptue, des aléas de la vie courante, de factures impayées, d'obsèques, etc.



Impôts sur le revenu

Comme le prévoit l'article 199 quinquies modifié par la loi 2011.1978 du 28/12/2011, article 59, les contribuables accueillis dans un établissement ou service de longue durée peuvent bénéficier, sous conditions, d'une réduction d'impôts sur le revenu s'ils vivent en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou en établissements de soins de longue durée (ex-USLD).

La réduction se base sur les dépenses, après la déduction des aides et des allocations liées à la dépendance ou à l'hébergement.

Par exemple : Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA) ou aide sociale du département. La réduction d'impôts est égale à 25% de ces dépenses, dans une limite annuelle de 10 000 € par personne hébergée. **La réduction d'impôt maximale est donc de 2 500 € par personne hébergée.**

Indiquez ces frais dans la partie **Réductions d'impôts - Crédits d'impôts de la déclaration en ligne**, à la rubrique *Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes*. Conservez les justificatifs pendant 3 ans en cas de demande de l'administration.

Taxe foncière

Vous vivez en maison de retraite ? Une exonération de la taxe foncière peut être attribuée **pour votre logement laissé vacant**, si vous êtes âgé de plus de 75 ans, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et hébergé durablement dans une maison de retraite ou un établissement de soins de longue durée, sous réserve de remplir les conditions de revenus (voir article page juridique novembre 2021). De même, les personnes âgées de plus de 65 ans et de moins de

ENTRÉE EN MAISON DE RETRAITE

75 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition bénéficient d'un dégrèvement de 100 € sous les mêmes conditions.

Aide Sociale à l'Hébergement

L'Aide Sociale à l'Hébergement peut être versée aux résidents qui ne peuvent pas payer l'intégralité de leur facture en EHPAD.

Le Conseil départemental paie la différence entre le montant de la facture et la contribution de la personne, voire de ses obligés alimentaires.

Les montants versés sont récupérables par le Conseil départemental.

L'ASH (Aide Sociale à l'Hébergement) constitue en effet une avance versée par le Conseil départemental. Cette avance peut être récupérée :

- au décès du bénéficiaire sur sa succession ;
- du vivant du bénéficiaire si sa situation financière s'améliore ou sur une donation.

En principe ce sont les établissements EHPAD qui demandent cette aide.

Dans le cas contraire, retirez le formulaire de demande auprès de la municipalité voire auprès du CCAS de votre commune. La demande d'ASH doit se faire en même temps que les démarches d'admission dans l'établissement ou chez l'accueillant familial.

Le droit à l'ASH est ouvert à partir de la date d'arrivée chez l'accueillant familial ou d'entrée en établissement. Elle doit être faite au plus tard dans les 2 mois qui suivent l'entrée.

Une somme minimum est obligatoirement laissée par le Conseil départemental aux bénéficiaires de l'ASH vivant en EHPAD ou en USLD. Dans le cas général, il s'agit de 1% du montant annuel de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées), ex-minimum vieillesse, soit environ 109 € par mois.

Enfin, signalons également que la retraite du combattant, que la personne âgée est susceptible de percevoir, n'entre pas en ligne de compte pour le calcul de l'ASH.

Dans le cas contraire, faire

état des articles L.132.2 du Code de l'action sociale et des familles et de l'article L.132.3 du même code, sans oublier l'article 321.3 du Code des PMI/VG (voir notre article novembre 2019 n° 581).

Qui sont les obligés alimentaires ?

Les obligés alimentaires sont les personnes entretenant des liens de parenté avec le bénéficiaire de la **pension alimentaire**, à savoir : les enfants, le conjoint ou partenaire de PACS, les gendres, belles-filles, beaux-fils, les petits-enfants.

L'article 205 du Code civil indique que « **les enfants doivent des aliments à leurs père et mère ou autres ascendants qui sont dans le besoin** ».

... Cette obligation alimentaire à double sens s'applique des parents aux enfants, des enfants aux parents, ainsi qu'entre époux.

L'article 206 du Code civil précise que les gendres et belles-filles doivent également, et dans les mêmes circonstances, des aliments à leur beau-père et belle-mère, mais cette obligation cesse lorsque celui des époux qui produisait l'affinité et les enfants issus de son union avec l'autre époux sont décédés.

APA

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie est accordée aux personnes ayant besoin d'une assistance dans le cadre d'un problème de dépendance.

Elle n'est pas soumise à ressources pour l'éligibilité mais les ressources servent au calcul de la participation éventuelle du bénéficiaire, fonction de la grille AGGIR et des aides nécessaires.

Aide sociale ONAC

Dans le cadre d'un placement d'un ancien combattant en EHPAD il est possible, si la situation financière du séjournant est difficile, sous réserve de la présentation d'un dossier complet attestant de difficultés, de solliciter une aide

sociale pour l'entrée en maison de retraite.

Contactez votre Comité départemental de la FNACA qui, **dans le cadre du parrainage nous liant à l'ONAC**, pourra déposer un dossier complet, suivre son évolution et enfin étudier si le fonds social départemental peut être sollicité simultanément pour complément d'aide.

Comment trouver un EHPAD près de chez soi ?

En allant sur le site dont l'adresse figure dans l'encadré en bas de page.

Vous pouvez sur ce site y trouver une liste d'EHPAD de la région choisie, les tarifs journaliers et si la maison est habilitée à l'allocation logement, etc.

Il vous suffira ensuite de contacter l'établissement afin de connaître les disponibilités et s'il est entre autres labellisé « Bleuets de France ».

Labellisation ?

Créé en 1999, le **label Bleuets de France** permet de garantir aux anciens combattants, aux victimes de guerre, du terrorisme, aux pupilles de la Nation, aux veuves et aux orphelins de guerre, un accueil de qualité en EHPAD.

Face à la situation sanitaire actuelle, le ministère des Armées lutte également contre l'isolement des plus fragiles.

L'ONACVG et le Bleuets de France mettent en place une cagnotte en ligne inédite au profit des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) labellisés.

Les **dons** au profit de l'œuvre nationale du Bleuets de France **sont déductibles** de vos impôts à hauteur de 60%, dans la limite de 20% des revenus imposables.



Pour faire un don rendez-vous sur
www.onac-vg.fr/nos-projets/covid-19-soutenir-les-residents-des-ehpad

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>

Vie des comités

→ 01 AIN PÉRONNAS



Le 22 octobre 2021, s'est déroulée une journée unique, organisée par l'ANMONM (Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite) destinée à mettre à l'honneur tous les porte-drapeaux de toutes les associations d'anciens combattants du département de l'Ain. Étaient invités, ceux qui portent le drapeau en toutes circonstances et par tous les temps, ceux qui l'ont porté et ne le peuvent plus et bien sûr valoriser cette fonction auprès des jeunes, afin d'assurer la relève. Près de 500 personnes et 240 drapeaux avaient répondu présents, la FNACA de l'Ain étant massivement représentée avec 185 drapeaux. Au cours de cette journée, le **jeune Matéo Locatelli**, 16 ans, s'est vu remettre l'**insigne de porte-drapeau** par M^{me} Catherine Sarlandie de La Robertie, préfète de l'Ain. Matéo porte le drapeau de son grand-père Jean-Louis Locatelli depuis 3 ans. Celui-ci, fidèle adhérent au Comité local FNACA de Brénod-Champdor-Corcelles et porte-drapeau depuis plus de 50 ans, a transmis son patriotisme à son petit-fils. Matéo a été invité à assister au défilé du 14 juillet 2021 sur les Champs-Élysées. Il est fier de cette fonction et sa motivation ne peut que servir d'exemple à d'autres jeunes, afin de faire perdurer le devoir de Mémoire. ■

→ 33 GIRONDE AUROS

Le 23 juillet 2021, après de bons et loyaux services, l'ancien drapeau datant de 1975 a été remplacé par un nouveau drapeau flamboyant neuf. Ernest Berto président du comité FNACA d'Auros, et en présence de quelques responsables locaux, a remis à Denis Delandre ce **nouveau drapeau**, qui aura l'honneur de le porter lors des cérémonies patriotiques. ■



→ 39 JURA MONT-SOUS-VAUDREY



Le 2 octobre 2021, a été inaugurée une « **Place du Souvenir** » des 4 guerres du 20^e siècle. Cérémonie en présence de M^{me} la maire Paulette Giancattarino, accompagnée du Conseil municipal, des maires des communes voisines, de M. Albert Wolf président de l'UDAC, de M^{me} Françoise Mazet présidente des Pupilles de la Nation, de personnalités civiles et militaires, de la compagnie « La Corbière » en uniforme de 14/18, des représentants de la FNACA dont Daniel Pannaux président départemental, Gerard Bailly et Hubert Bergeon présidents délégués, Pierre Bernard vice-président, Guy Poncet président du Comité local, André Vernay Mémoire-Histoire, 19 drapeaux et plus de 250 personnes. Dépôt de gerbes au monument aux Morts et remise de médaille à deux adhérents. Fin de la cérémonie avec le verre de l'amitié offert par la commune. ■

→ 31 HAUTE-GARONNE REVEL



Le 4 novembre 2021, en présence de plus de 350 adhérents et sympathisants, Guy Darmanin président national de la FNACA a eu l'honneur de remettre, après avoir fait l'éloge des trois récipiendaires, la **Croix de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur à Jean-Gilbert Massot**, la **concession de la Médaille Militaire à Denis Marty** et la **Croix de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite à André Lassalle**. Assistaient à cette cérémonie, MM. Alain Chatillon sénateur, ancien maire de Revel, Laurent Hourquet maire de Revel, M^{me} Marielle Garonzi conseillère régionale, M^{me} Florence Siorat, M. Gilbert Hébrard conseillers départementaux, des élus du canton et de la commune de Revel, Armand Pradelle président des Médaillés Militaires, Mario Garonzi président de la FNACA du Comité cantonal de Revel et M^{me} Nathalie Lançon secrétaire administrative de la FNACA de la Haute-Garonne. Le coussin était porté par le petit-fils de Jean Massot, Quentin. ■

RECHERCHE (URGENT)

Dans le cadre du 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, nous recherchons tous documents, photos et témoignages sur le jour du Cessez-le-feu du 19 Mars 1962.

Les documents photographiques seront numérisés et rendus. Merci d'adresser vos documents à la rédaction de L'Ancien d'Algérie 37-39, rue des Gâtines, 75020 Paris.

→ 22 CÔTES-D'ARMOR SAINT-OUEN



Le 18 novembre 2021, le comité a réuni ses 22 adhérents lors de son **assemblée générale** pour faire le bilan de l'année et pour remplacer le président actuel, Pierre Le Bihan, qui souhaitait passer le relais. Louis Ollivier a donc été élu pour prendre la responsabilité de l'association et Pierre Le Bihan président d'honneur. A cette occasion le lot de la tombola a été remis à l'heureux gagnant Joseph Le Coguic ainsi que la remise des cartes et des calendriers. La réunion s'est terminée par un repas convivial. ■

→ 70 HAUTE-SAÔNE TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE



La **cérémonie du 11 novembre 2021** s'est déroulée au monument aux Morts. Ce fut l'occasion pour les habitants du village de se retrouver afin d'honorer nos poilus de 14-18 et tous les soldats tombés en OPEX au cours de ces 12 derniers mois. Après le message de l'UFAC lu par le jeune Jules Philippe, 12 ans, et le message officiel lu par M. Philippe Grosjean maire de la commune, ce fut aux enfants des écoles de chanter la Marseillaise sous la baguette de leur professeure M^{me} Annelise Galmiche. Les 20 enfants présents ont, ensuite, lu chacun une citation relative à la Paix. Dépôt de gerbe par le maire de la commune assisté de Michel Caritey, vice-président de la FNACA. En ce 11 novembre, deux de nos adhérents se sont vus remettre l'insigne et le diplôme d'honneur de porte-drapeau, Jacques Schmitt et Henri Sarre. A l'issue de la cérémonie et à l'invitation de la municipalité un pot de l'amitié a eu lieu, puis les adhérents se sont retrouvés à la salle des fêtes pour le traditionnel repas du 11 Novembre. ■

→ 67 BAS-RHIN SCHWINDRATZHEIM



Le 28 septembre 2021, le Comité départemental FNACA s'est réuni en **séance plénière du comité dit « élargi »**, afin de procéder au renouvellement du tiers sortant des délégués des Comités locaux suivi de l'élection d'un nouveau bureau, suite au souhait du président sortant Gilbert Wendling de ne plus se représenter et de proposer que Alfred Schneider, président du comité de Saverne et trésorier départemental, lui succède. Les délégués ont procédé au vote et ont donc élu un **nouveau bureau** avec notamment comme président Alfred Schneider du comité de Saverne et comme président délégué et secrétaire Bernard Frantz du comité de Villé. (...) ■

→ 2A CORSE-DU-SUD AJACCIO

Le 2 novembre 2021, a eu lieu la **cérémonie** marquant la journée traditionnelle d'hommage aux Morts pour la France et leurs familles. La FNACA de la Corse-du-Sud était présente ce jour avec François Ristorcelli trésorier représentant le président de la FNACA Corse-du-Sud, Jean-Louis Pitalis porte-drapeau avec, pour la première fois, son drapeau flambant neuf, MM. Pascal Lelarge préfet de région, Laurent Marcangeli maire d'Ajaccio, le président des Bleuets de France, le général commandant la Région militaire et le commandant de la Marine de Corse, les présidents départementaux de l'ONAC et de l'UDAC ainsi que six porte-drapeaux. ■



**Un Ancien d'Algérie (Maroc-Tunisie)
se reconnaît à son insigne
de la FNACA**

Commandez-le à votre responsable local



J'ai rencontré pour vous :

Gilbert LOUBARESSE

Incorporé en juillet 1956 au 1^{er} Régiment du Train, Gilbert Loubresse reconnaît avoir bénéficié d'un régime de faveur durant la première année de son service militaire. Il a ensuite été muté en Algérie en tant que chauffeur et a participé à convoyeur de nombreux hommes sur les théâtres d'opérations dans la région d'Oran.



Quel fut votre parcours avant d'être appelé sous les drapeaux ?

- Je suis né le 22 décembre 1935 à Paris de parents commerçants qui ont assuré la gérance successive de plusieurs bureaux de tabac et PMU dans la capitale. Durant l'occupation allemande, j'ai été envoyé chez le frère de ma mère dans l'Aveyron. J'étais jeune à l'époque et mon oncle et ma tante s'occupaient bien de moi, donc je ne peux pas réellement dire que j'ai souffert de cette séparation forcée avec mes parents. D'autant que mon père, qui avait été désigné par son patron pour effectuer le Service du Travail Obligatoire, est venu me rejoindre au bout d'environ deux ans. Il a préféré s'enfuir que d'aller travailler en Allemagne. Il est resté quelques mois dans l'Aveyron, avant de remonter à Paris où il a trouvé un nouvel emploi comme garçon de café au Buffet de la Gare de l'Est. C'est assez cocasse, car lui qui avait refusé le STO, et qui était donc recherché, travaillait dans un endroit truffé d'Allemands... Après quatre années passées dans l'Aveyron, mon père est venu me chercher à la fin de la guerre et je suis rentré à Paris. J'ai suivi des études jusqu'en troisième puis j'ai arrêté l'école pour aider mes parents qui ont acheté une affaire à Fontenay-sous-Bois en 1947, puis une autre

quelques années plus tard à la gare du Nord. Je m'occupais du PMU, ce qui était assez rémunérateur.

Vous estimez avoir été pistonné au moment d'effectuer votre service. Pouvez-vous nous en dire plus ?

- J'ai rencontré par le biais du PMU un homme dont le père du meilleur ami était haut fonctionnaire au ministère de la Guerre. Lorsque j'ai reçu la convocation pour effectuer mes trois jours à Vincennes, il m'a proposé de glisser un mot à son ami pour que je bénéficie d'un petit « coup de pouce ». Bien évidemment j'ai accepté ! Je lui ai dit que j'aimais conduire et qu'un poste de chauffeur me conviendrait parfaitement. Peu de temps après, je recevais ma convocation pour la caserne de Duplex à Paris, qui, il faut bien l'avouer, était la caserne des pistonnés... J'ai effectué mes classes à Montlhéry au CIT 151. Nous étions encadrés par des rappelés qui n'étaient pas spécialement zélés. Les journées étaient le plus souvent rythmées par des promenades dans les bois autour de la caserne. Nous avons également passé le permis poids lourds militaire. La manœuvre pour l'obtenir se résumait à une marche avant et une marche arrière entre deux tonneaux... Nous avons ensuite effectué un stage au Fort de Vincennes au 602^e Régiment de Circulation Routière. Le régiment avait été doté de 3 vieilles Harley Davidson sur lesquelles nous effectuions un tour dans la cour de la caserne avant qu'on nous délivre le permis moto militaire. Autant dire que nous étions loin d'être des pilotes expérimentés. Un jour, le capitaine a reçu une note stipulant que la prévision d'essence pour l'année sui-

vante serait effectuée en fonction de la consommation effectuée pour l'année en cours. Branle-bas de combat ! Tous les véhicules et chauffeurs disponibles ont été réquisitionnés et nous sommes partis en direction de Fontainebleau. Les motards sur les Harley étaient censés descendre et remonter le convoi pour réguler la circulation à grands renforts de gestes. Ce qui devait arriver arriva ! Les trois motos se sont retrouvées à terre et leurs pilotes à l'hôpital...

A Vincennes, vous avez été nommé chauffeur du capitaine...

- En effet. Peu après mon arrivée, le capitaine m'a convoqué. Il savait que je possédais le permis civil VL et PL ce qui devait certainement plus le rassurer que le permis militaire... Son chauffeur partait et il m'a demandé de le remplacer. J'étais content de cette affectation. On m'a confié une 203 kaki avec des numéros militaires. Les missions n'étaient pas très compliquées. Le plus souvent, il m'envoyait chez sa mère qui habitait un pavillon sur les bords de Marne pour vérifier qu'elle ne manquait de rien. Le soir, je conduisais le capitaine à la caserne Duplex où il possédait un appartement... En gros, nous étions un peu les larbins et cela ne m'enchantait guère finalement. J'en ai parlé à mon ami qui a réussi à me faire changer d'affectation.

Vous avez alors été muté au ministère de la Guerre...

- En effet. J'ai reçu une convocation pour me rendre au ministère de la Guerre où j'ai été reçu par le haut fonctionnaire évoqué précédem-

ment. Il m'a proposé un poste de secrétaire que j'ai accepté bien que je n'ai jamais vu une machine à écrire de ma vie. J'ai été muté dans un bureau où travaillaient 5 secrétaires hommes et femmes. Une dactylo d'une cinquantaine d'années m'a pris sous son aile et m'a appris à taper à la machine. Nous tapions de nombreuses lettres, laissez-passer et autres documents. Au bout de quelques mois, j'ai été envoyé dans un magasin de l'Armée à Issy-les-Moulineaux pour remplacer un secrétaire en arrêt maladie. L'ambiance était très bonne avec un colonel d'une grande gentillesse. J'ai été très bien accueilli par les autres secrétaires qui ont rapidement compris que je n'étais pas un dactylo exceptionnel, mais que je faisais de mon mieux pour rendre un travail correct. Après deux mois à Issy, je suis retourné au ministère de la Guerre, jusqu'en septembre 1957.

Puis ce fut le départ pour l'Algérie...

- Après 14 mois passés en France dans des conditions très confortables, j'ai en effet reçu l'ordre de rejoindre la 2^e Compagnie du Train basée à Rio Salado, à environ 60 km au sud d'Oran. Bien évidemment, cela ne m'enchantait guère, mais je n'avais pas le choix. Lorsque le bateau qui nous a fait traverser la Méditerranée est arrivé à Oran, un énorme étendard jaune a été hissé sur le mat. Cela signifiait qu'il y avait une épidémie à bord... Nous avons donc dû attendre de longues heures sur le pont sous un soleil de plomb avant d'être embarqués dans des camions direction l'hô-



pital pour recevoir une piqûre. On nous a alors donné un fusil avec 5 cartouches et nous sommes remontés dans les camions direction Rio Salado, où nous avons subi une quarantaine. Finalement nous n'avions pas été contaminés. On nous a alors confié des véhicules et j'ai hérité d'un GMC flambant neuf, qu'il fallait roder. Chaque jour durant une semaine, j'ai effectué des allers-retours Rio Salado - Oran, sur une belle route goudronnée en compagnie d'un camarade. Le trajet était toujours le même, mais le dernier jour du rodage il m'a demandé de changer de route... J'ai alors compris qu'il avait passé un peu de bon temps en compagnie de charmantes dames... (rire).

Quelles étaient vos conditions de vie et vos missions ?

- Nous logions dans des bâtiments préfabriqués dans des conditions plutôt confortables. La nourriture était également très correcte. La compagnie était dotée d'une quarantaine de camions. Nos missions étaient de transporter les troupes qui partaient en opérations, ce qui arrivait très régulièrement. Nous allions les chercher à leur cantonnement puis nous les amenions sur le lieu des opérations. Arrivés sur place, nous attendions que les combats soient terminés puis nous ramenions les hommes dans leur camp. Nous transportions des soldats de différentes armes. Généralement, les convois étaient composés de 10 à 20 camions, à l'exception d'une très grosse opération de la Légion Étrangère durant laquelle l'ensemble des véhicules a été réquisitionné. Les opérations se déroulaient le plus souvent dans le djebel et dans les montagnes dans un périmètre d'environ 50 km autour de notre camp. Nous effectuions également des patrouilles de nuit. Nous roulions alors avec les « yeux de chat », mais le bruit des camions s'entendait à plusieurs kilomètres. Personnellement, je n'ai jamais subi d'attaque, mais il est arrivé à plusieurs

reprises que des convois soient attaqués, notamment lorsqu'ils allaient chercher le courrier.

Avez-vous vécu des moments marquants ?

- Je garde en mémoire un épisode qui m'a profondément affecté. Des rebelles avaient coupé des poteaux téléphoniques et avaient été arrêtés. Ils étaient enfermés dans une cave et le commandant a alors demandé de préparer trois camions. J'ai été désigné pour conduire l'un de ces véhicules. Les prisonniers ont été chargés à l'arrière puis nous les avons emmenés sur les lieux où les poteaux avaient été coupés. Ils ont alors été descendus l'un après l'autre des camions et exécutés froidement. J'étais obligé d'assister à ce sinistre spectacle et j'en garde de bien tristes souvenirs. J'ai également assisté à des corvées de bois, bien que je n'y ai jamais pris part. Dans un autre registre, des mines étaient régulièrement positionnées sur les routes. Nous avions d'ailleurs l'ordre de rouler aussi vite que possible, car cela permettait que l'impact de la déflagration cause moins de dégâts. Nous roulions également avec une jambe toujours à l'extérieur du véhicule, afin d'être prêts à sauter en cas d'explosion. Lors d'un convoi, un de nos camions a été touché par une mine. Par chance les dégâts ne furent que matériels, mais je dois bien admettre que je n'étais pas rassuré quand je prenais le volant suite à cet épisode.

Vous avez ensuite conduit la jeep de commandement...

- Outre les camions, nous étions également dotés de deux jeeps qui ouvraient la route lors des convois. Celles-ci étaient composées d'un équipage comprenant un chauffeur, un gradé et un radio. Un des chauffeurs ayant été démobilisé, on m'a proposé de prendre sa place. En tant que chauffeurs de jeep, nous étions amenés à partir à tout moment du jour et de la nuit ce qui nous valait d'être exemptés de garde. Personnellement, je transportais un aspirant lieutenant



qui rencontrait de grandes difficultés à lire les cartes. Un jour, nous avons convoyé des Légionnaires que nous devions venir rechercher deux jours plus tard à un point de rendez-vous. Voyant qu'il faisait une erreur en lisant la carte, je lui ai signalé, mais il n'a pas voulu entendre raison. Arrivés en haut d'un piton, nous avons aperçu les Légionnaires sur un autre piton. Nous avons donc dû repasser par la vallée ce qui nous a valu de perdre trois bonnes heures et a coûté à l'aspirant un sacré savon...

Vous avez reçu une visite surprenante lors de votre séjour en Algérie...

- Un jour, les deux chauffeurs de jeeps ont été convoqués et on nous a demandé d'équiper nos véhicules avec un fusil-mitrailleur afin d'escorter un général en visite dans la région. La 403 du général est arrivée au camp et nous l'avons accompagné jusqu'à Tlemcen. De retour au camp, un copain m'a dit qu'un homme et une femme voulaient me voir. Je me demandais bien qui pouvaient être ces deux personnes. Quelle ne fut pas ma surprise quand j'ai découvert qu'il s'agissait de mes parents qui étaient venus me rendre visite ! Le capitaine a été très sympathique et m'a permis de prendre quelques jours de congés durant lesquels nous avons

visité Oran, qui était d'ailleurs une belle ville, très animée. Puis ce fut la fin de mon service militaire. Je suis rentré en France fin octobre 1958 et j'ai été définitivement rayé des contrôles début novembre 1958.

Comment s'est déroulé votre retour à la vie civile ?

- J'ai repris mon poste de vendeur de PMU dans l'affaire de la gare du Nord tenue par mes parents. Nous avons ensuite acheté une autre affaire à l'école militaire, avant d'acquiescer en 1968 la brasserie des Deux Palais, située face au palais de justice de Paris. Au départ en retraite des mes parents, j'ai repris l'affaire dont je me suis occupé jusqu'à ma propre retraite et dont je suis toujours propriétaire aujourd'hui.

Un dernier mot sur la FNACA...

- J'ai adhéré très rapidement à la FNACA à mon retour d'Algérie. Étant très occupé par mes obligations professionnelles je n'ai jamais été très actif au sein de la Fédération, mais j'apprécie ce qu'elle fait pour nous, les anciens combattants d'Afrique du Nord. Cela permet de garder un lien avec ce que nous avons vécu en Algérie. Aujourd'hui, je suis membre du comité du 4^e arrondissement de Paris.

**Propos recueillis par
Maxime Dupin**

Les entretiens réalisés par Maxime Dupin, journaliste, ont pour objet de faire connaître, soit des personnalités ayant vécu la guerre d'Algérie, soit de simples témoins, dont le récit est de nature à montrer la diversité des expériences vécues au cours de cette période. Il va de soi que les récits publiés n'engagent que celui qui les exprime, et en aucun cas notre journal ou la FNACA.

En dehors des semaines « Coup de Cœur » dont les programmes sont ci-dessous ou sur le site internet, nos Centres Familiaux de Vacances sont ouverts pour des séjours en demi-pension ou en pension complète. Réouverture à partir du 18 décembre 2021.

LES SEMAINES « COUP DE CŒUR » DANS NOS CENTRES FAMILIAUX

CFV « ERROTA-BERRIA » - ASCAIN Au Pays Basque – 05 59 51 66 00



« SEMAINES PROMO » 7 jours/6 nuits :
du 20 au 26 février

Programme avec : une journée en Guipuzcoa avec la visite du Musée du Baleinier à Pasajes, déjeuner au restaurant puis retour par le Jaisquilbel. En 1/2 journée, visite du village d'Ascain, Saint-Jean-de-Luz, l'atelier du piment à Espelette, Arcangues (Luis Mariano) et Biarritz et les villages basques avec arrêt dans les ventas.

Du 26 février au 4 mars

Programme avec : une journée en Basse-Navarre avec la visite de Saint-Jean-Pied-de-Port, déjeuner au restaurant puis retour par la visite du Musée du Chocolat à Camboles-Bains et arrêt au mémorial AFN d'Ixassou. En 1/2 journée, visite du village d'Ascain, Bayonne et le Musée Basque, la cité médiévale de Fontarabie, la ferme Ortillopitz à Sare, maison basquaise typique du XVII^e siècle, Saint-Jean-de-Luz, les villages basques par Sare et Vera de Bidassoa avec arrêt dans les ventas au Col d'Ibardin.



« SEMAINE de PRINTEMPS » : du 20 au 27 mars

Programme avec : une journée à Bilbao avec la visite du Musée Guggenheim et la découverte de la ville-martyre de Guernica immortalisée par Picasso, une journée dans la vallée des Aldudes avec la visite d'un élevage de truites et d'une fromagerie et temps libre à Saint-Jean-Pied-de-Port. En 1/2 journée, visite du village d'Ascain, Saint-Jean-de-Luz, l'atelier du Jambon à Bayonne, la cité médiévale de Fontarabie, le château Abbadia sur la corniche basque, le Musée du Chocolat à Cambo-les-Bains et les villages basques avec arrêt dans les ventas dans la zone frontalière.

« SEMAINE PASCALE » : du 16 au 23 avril

Programme avec : une journée en Basse-Navarre avec Saint-Jean-Pied-de-Port. Une journée à Pasajes avec la visite du Musée du Baleinier, déjeuner dans une cidrerie et retour par le Jaïskibel (panorama sur le Côte Basque). En 1/2 journée, visite du village d'Ascain, la découverte du milieu naturel au Gorramendi, la cité médiévale de Fontarabie, les grottes de Sare, la ferme Ortillopitz, maison basquaise typique du XVII^e siècle, Saint-Jean-de-Luz, Dancharia avec arrêt dans les ventas.

CFV « LE MONT-BLANC » - FLUMET En Savoie – 04 79 31 71 32

Il reste encore des disponibilités en toutes périodes : fêtes de fin d'année, janvier, février



SEMAINES PROMOS
« Lacs de Savoie » : du 19 au 26 mars

Programme avec : une journée des Aravis à Annecy avec un des meilleurs affineurs de fromages des pays de Savoie et la balade au bord du lac, une journée Chablais-Léman, balade entre Nernier et Yvoire au bord du Léman avec la visite d'une entreprise familiale autour du foie gras de canard : « La mère Gaud » avec repas sur place, une journée de la Combe de Savoie avec rencontre d'une viticultrice et visite du sanctuaire de Myans jusqu'au lac du Bourget avec croisière sur le lac. En 1/2 journée, visite de Flumet, balade autour d'un lac de montagne dans le massif du Mont-Blanc et visite de la cité médiévale de Conflans.



« Découverte de la Savoie » : du 26 mars au 2 avril

Programme avec : une journée en Maurienne, la vallée de l'aluminium et du célèbre Opinel, une journée autour du lac d'Aiguebelette aux paysages inattendus et visite du Musée Galletti dédié à la radio-communication. En 1/2 journée, visite de Flumet, le Beaufortain entre l'histoire du baroque et le savoir-faire fromager, la visite de la fabrique de cloches Paccard, au bord du lac d'Annecy, le Musée de l'Horlogerie et les villages des Aravis.

SEMAINE PASCALE : du 16 au 23 avril

Programme détaillé dans le prochain numéro

Retrouvez les tarifs page 26



Votre Bordeaux AOC MÉDAILLÉ D'OR



Les Vignobles Lalande-Moreau
6, place Bouqueyre - 33335 Saint-Émilion
- Depuis 26 ans -



6 BOUTEILLES ACHETÉES



6 BOUTEILLES OFFERTES

+ Frais de port OFFERTS 0€ au lieu de 16€

Mis en bouteille à la propriété

BORDEAUX AOC, CHÂTEAU DE NIVELLE 2018



Œil : Jolie robe grenat foncé aux reflets rubis.

Nez : Riche et complexe, il dévoile des arômes confiturés, épicés et vanillés. Quelques notes de réglisses et de sous-bois, soulignent élégamment l'ensemble.

Bouche : Elle possède une attaque pleine, avec un superbe développement fruité et de l'éclat. En fin de bouche, de beaux tanins et un bon retour fruité sont soutenus par un joli boisé fondu.



Accords mets-vin : terrine de lièvre, ris de veau sauce Madère, canard à l'orange, lapin à la moutarde à l'ancienne, daube de joue de bœuf, Brillat-savarin, mousse au chocolat aux écorces d'oranges confites.



- **Encépagement :** 95% Merlot et 5% Cabernet Sauvignon
- **Potential de garde :** 4 à 5 ans
- **Degré :** 14%
- **T° de dégustation :** 12-13°C



Le label "Haute Valeur Environnementale" valorise des techniques de récolte de la vigne plus respectueuses de la planète et une démarche globale de développement durable et de respect de l'environnement.



COMMANDES RAPIDES

0 892 160 168 Service 0,40 €/min + prix appel @ www.lalandemoreau.com (paiement sécurisé)
Tél 7 jours/7 de 8h à 20h - Renseignements : du lundi au samedi de 8h30 à 18h

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, À CONSOMMER AVEC MODERATION.



BON DE COMMANDE

Bon à retourner à : Les Vignobles Lalande-Moreau, 6 place Bouqueyre, 33335 Saint-Émilion - Offre valable jusqu'au 20/01/2022

Votre code avantage : **M1332**

Oui, je désire profiter de cette Offre Exceptionnelle sur le Bordeaux AOC, Château de Nivelles 2018

► Veuillez me faire parvenir 12 bouteilles soit :

6 BOUTEILLES ACHETÉES + 6 BOUTEILLES OFFERTES

+ Frais de port OFFERTS 0€ au lieu de 16€

= Je paie seulement 46€80 au lieu de 109€00

Je rajoute 12 bouteilles supplémentaires au même prix promotionnel de 46€80



Date et signature :

OFFRE LIMITÉE À 24 BOUTEILLES PAR FOYER

► Je joins mon règlement de : 46€80 (12 bts) OU 93€60 (24 bts)

par Chèque, à l'ordre de : Les Vignobles Lalande-Moreau

par Carte bancaire :

N°

Expire fin : / / Les 3 derniers chiffres du N° inscrit au dos de votre carte :

► J'indique mes coordonnées : Mme M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Code porte :

Informez-moi de vos offres internet :

Courriel :

Code Offre : MP1360 - M1332 - P0124 / Réf. L0876

OFFRE VALABLE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE (HORS CORSE)

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004) et au règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification des informations vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire. Photos non contractuelles. Sauf erreurs typographiques. Offre ne s'adressant pas aux mineurs. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours. Livraison sous 5 à 8 jours par Colissimo après validation de votre commande. *Pour la Corse, merci de rajouter systématiquement 30€ forfaitaires, 6 bouteilles = 46€80 + frais de port 16€. En cas de service après-vente sur un produit, un délai et uniquement dans ces cas, vous pouvez appeler le 05 57 74 44 44. Tous les cartons d'emballage de nos colis sont recyclables, et donc à mettre dans votre poubelle « papiers et cartons ». Si malgré nos précautions, le vin devenait indisponible, nous le remplacerions par un autre vin de valeur équivalente. En cas de colis refusé sans justification (pas de défaut ou de casse, livraison conforme à la commande) ou de colis non réclamé, les frais de retour sont à votre charge. En cas de commande expédiée à une adresse non personnelle (boîte postale, camping, hôtel, code « armée », ...), aucune réclamation ne sera acceptée pour non-réception ou réception tardive du colis. Si vous souhaitez exercer votre droit d'opposition au démarchage téléphonique, vous pouvez vous inscrire sur bioclet.gouv.fr. Offre réservée aux nouveaux clients. Des cityloftests sont en vente sur notre site internet www.lalandemoreau.com.

La Marne :

La cathédrale de Reims au « cœur » de la royauté

Lieu de sacre de nombreux rois de France, de Clovis à Charles X, la cathédrale Notre-Dame de Reims domine la ville et la plaine champenoise du haut de sa tour de l'Ange qui culmine à 87 m de hauteur. Ce chef-d'œuvre gothique, déclaré site du patrimoine mondial par l'Unesco en 1991, compte parmi les édifices religieux et historiques les plus importants de France, tant par son architecture que par les statues extraordinaires qu'il abrite.



Avec son impressionnante façade, sa galerie des rois et son architecture spécifique, la cathédrale de Reims occupe une place à part dans l'Histoire de France. Si ce fleuron de l'art gothique fut bâti à partir du XIII^e siècle sous la forme que l'on lui connaît actuellement, elle est située sur un site où d'autres édifices religieux avaient pris place précédemment. La première cathédrale rémoise fut ainsi fondée au début du V^e siècle sur d'anciens thermes gallo-romains par Nicaise, évêque d'origine grecque, qui plaça sa cathédrale au cœur de la cité. Elle fut le théâtre du baptême de Clovis par l'évêque Rémi de Reims, sacrement symbolisant la conversion du roi des Francs à la religion chrétienne. L'évêque appliqua alors sur le front du roi mérovingien une onction provenant de la Sainte-Ampoule. La date du 25 décembre fait l'unanimité chez les historiens, mais l'année du baptême est, quant à elle, sujette à controverse et serait située entre 406 et 409. Quatre siècles plus tard, en 816, Louis le Pieux est le premier

monarque français à être couronné à Reims par le pape Etienne IV. Le mauvais état de l'édifice est mis en évidence à cette occasion. La cathédrale sera alors en grande partie reconstruite et agrandie par les différents archevêques qui se succéderont, avec l'ajout de transepts au IV^e siècle ou encore la création au XII^e siècle d'une nouvelle façade encadrée de deux tours, probablement sur le modèle de la basilique Saint-Denis.

Construction d'une nouvelle cathédrale

En 1210, un terrible incendie ravage la cathédrale. La construction d'un nouvel édifice est donc décidée, dont la première pierre sera posée le 6 mai 1211, par l'archevêque Albéric de Humbert sous le règne de Philippe Auguste. La construction débute par le chevet, tandis que le chœur est terminé en 1241. Vers 1250, commence l'allongement de la nef. En 1275, le gros œuvre est en place. Avec ses 138 m de longueur et sa hauteur sous voûte de 38 m, le sanctuaire est alors le plus grand édifice de la chrétienté. L'essentiel

des travaux, réalisés sous la direction de quatre architectes, s'achève à la fin du XIII^e siècle. Toutefois, en raison de la peste, de la guerre de Cent ans et de difficultés financières, l'édifice ne sera véritablement terminé que deux siècles plus tard. Il se signale notamment par la richesse de sa statuaire. Un ensemble de 2 303 statues, d'où se détachent la galerie des rois, la reine de Saba ou le célebrissime Ange au sourire.

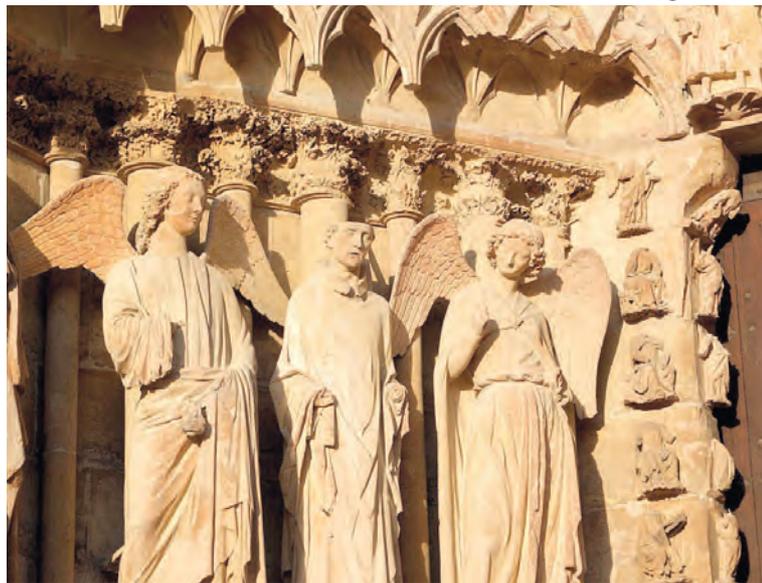
La « fenêtre rémoise »

Notre-Dame de Reims bénéficie, à l'époque, des innovations des bâtisseurs. Ainsi la réputation de l'architecture de la cathédrale provient de la « fenêtre rémoise », qui sera reprise comme modèle dans toute l'Europe. Il s'agit d'une fenêtre-châssis indépendante des murs qui l'entourent. Dupliquée dans tout l'édifice elle rend ce dernier lumineux. Afin d'accroître davantage la présence de la lumière, les architectes remplacent, pour la première fois dans l'histoire de l'architecture, la pierre par les vitraux. En 1481, un nouvel incendie se déclare dans les combles. Il provoque de nombreux dégâts et empêche la

construction des flèches de la façade occidentale, initialement prévues. Une aide royale permet alors de continuer le chantier. En remerciement, il fut décidé que des fleurs de lys devaient orner le toit. Elles furent retirées pendant la Révolution française lorsqu'une campagne de suppression des symboles royaux sur les édifices fut entamée. Pendant la Révolution, l'édifice est victime du vandalisme : statues cassées, portails arrachés, sceptre et main de justice brûlés.

La cathédrale « martyre »

Tragédie humaine, la Première Guerre mondiale a également provoqué d'immenses dommages matériels. La cathédrale de Reims ne sera pas épargnée par la cruauté de la guerre, ce qui lui vaudra même le surnom de cathédrale « martyre ». Le 4 septembre 1914, sur la route qui les mène à Paris, les Allemands passent par Reims. Ils bombardent la ville, mais la cathédrale est à peine touchée. Après leur entrée, ils y entassent 3 000 prisonniers ou blessés. Le 13 septembre, les Français reprennent Reims, mais l'ennemi s'est retranché aux environs. Dès le lendemain, les bombardements recommencent. A présent, ce sont des blessés et des prisonniers allemands qui sont enfermés dans la cathédrale. Le 17 septembre, trois obus percent la toiture. Le 19 septembre, l'édifice est volontairement visé par l'artillerie allemande. Un échafaudage



en bois installé sur la tour nord s'enflamme suite au tir de 25 obus. Un incendie se propage. Les prisonniers allemands sont évacués tandis que les objets liturgiques et le trésor de la cathédrale peuvent être sauvés. La charpente prend feu, puis la couverture. 400 tonnes de plomb en fusion se déversent des gargouilles provoquant des dégâts considérables à l'intérieur de la cathédrale et au niveau du palais du Tau, ancienne résidence épiscopale, dont la toiture et la grande salle sont détruites. Au total 288 obus seront lancés sur la cathédrale durant la Grande Guerre par l'artillerie et l'aviation allemande, dans une ville de Reims détruite à 85%. Cette opération visait à démoraliser la population française par la destruction d'un symbole historique. L'émotion, intense, sera internationale, comme elle le fut plus récemment lors de l'incendie de Notre-Dame de Paris.

La restauration de la cathédrale

Débutée dès 1919, la restauration de la cathédrale sera menée par Henri Deneux, architecte en chef des Monuments historiques et natif de Reims. Elle se fera avec l'argent public, l'État étant propriétaire de l'édifice, mais aussi grâce à des dons privés, dont 18 millions de francs offerts par John D. Rockefeller Jr. Une charpente en ciment armé est installée et l'Ange au sourire, reconstitué. Rouverte au culte en 1927, la cathédrale est inaugurée en 1938, en présence de six cardinaux, 47 évêques et des autorités civiles venues du monde entier. Le chantier se poursuivra toutefois tout au long du XX^e siècle et même jusqu'à nos jours. Comme un symbole, le 7 mai 1945, le bourdon sonna pour annoncer la capitulation de la Wehrmacht, acte signé à Reims, tandis qu'en 1962, Charles de Gaulle et Konrad Adenauer s'y retrouvèrent, scellant la réconciliation franco-allemande. En 1996, pour le quinze centième anniversaire du baptême de Clovis, Jean-Paul II pria dans le sanctuaire.

Lieu de sacre des rois de France

En 1027, Henri I^{er} est le premier roi capétien sacré dans la cathédrale de Reims. Dès lors, le prestige de la Sainte-Ampoule et la puissance politique des archevêques de Reims aboutiront à fixer définitivement le lieu du sacre à Reims. Au total, 33 souverains seront sacrés dans la cité rémoise. La cérémonie, longue de 5 heures, se poursuivait par le banquet du sacre au palais du Tau et par un pèlerinage auprès du corps de l'évêque Rémi. Tous les rois capétiens y seront sacrés, à l'exception de sept d'entre eux : Hugues Capet, pour lequel un doute subsiste sur son lieu de sacre (Noyons ou Reims), Robert II et Louis VI sacrés à Orléans, Jean I^{er}, mort tout de suite après sa naissance, Henri IV, sacré à Chartres et enfin Louis XVIII et Louis-Philippe I^{er} qui n'ont pas été sacrés. Charles X fut le dernier roi à être sacré à Reims en 1825. Un sacre marqua particulièrement l'histoire de la cathédrale, celui de Charles VII le 17 juillet 1429. La France était alors en pleine Guerre de Cent Ans et Jeanne d'Arc – dont la statue trône sur le parvis de la cathédrale – insista pour faire sacrer le roi Charles VII à Reims, marquant de ce fait la puissance du Royaume de France en conflit contre les Anglais. Par la suite Charles VII reconquit les territoires au nord de la Loire précédemment cédés aux Anglais et mit fin à la Guerre de Cent ans en 1453, après la victoire de Castillon.

Chef d'œuvre de l'architecture gothique

La cathédrale de Reims est particulièrement connue pour ses 2 303 statues. Il s'agit de l'édifice religieux qui dispose du plus grand nombre de statues au monde. L'une d'elles est particulièrement célèbre. Il s'agit de l'Ange au sourire, emblème de la ville de Reims. Avec une longueur de 149,17 m, pour une hauteur de 87 m au clocher, la cathédrale est bâtie sur le plan d'une croix latine. C'est un chef-d'œuvre de l'architecture gothique. Quatre chapelles entourent la nef. On peut encore observer des



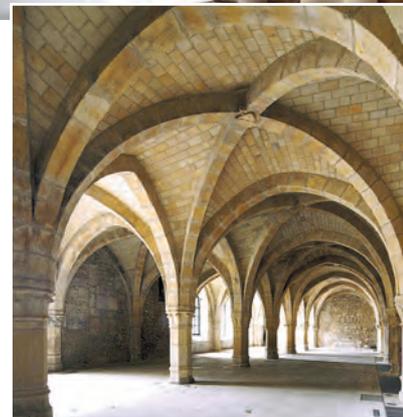
vitraux datant du XIII^e siècle malgré les destructions successives du bâtiment. Il faut observer les parties hautes pour pouvoir les admirer. Des vitraux contemporains ont été ensuite disposés, dont ceux, célèbres, de l'artiste Marc Chagall en 1974, qui réalisa trois verrières, installées dans la chapelle d'Axe. En juin 2011 sont installés dans l'abside, dans le cadre de travaux de restauration, les vitraux commandés par l'État français à l'artiste allemand Imi Knoebel. À l'intérieur, l'étroitesse de la nef (138 m de long pour 38 m de large) confère une dimension aérienne à l'édifice.

La galerie des rois

À cinquante mètres du sol, sur la face occidentale, se trouve la « galerie des rois » avec, au centre, le baptême de Clovis. Plus bas, on peut observer le récit du combat de David contre Goliath. La statue de Goliath, qui mesure plus de 5 m de haut (c'est la plus grande des statues de la façade), se trouve actuellement dans le palais du Tau, qui jouxte la cathédrale. Juste au-dessus du grand portail, se trouve une copie du Couronnement de la Vierge. L'original de cet ensemble grandiose se trouve également au palais du Tau.

Le palais du Tau

Le palais du Tau, résidence des archevêques de Reims jouxte la cathédrale depuis le XII^e siècle. Il doit son nom à son plan en forme de T



(« tau » en grec). Le palais existait déjà au temps de la ville antique. Il fut plusieurs fois modifié avant sa transformation en palais classique entre 1671 et 1710 sous la direction de Jules Hardouin-Mansart, premier architecte du roi Louis XIV, et de Robert de Cotte, son élève et principal collaborateur. Le palais du Tau abrite aujourd'hui le Musée de l'œuvre de Notre-Dame. Le trésor de la cathédrale et une partie de la statuaire d'origine de l'église y sont exposés. Les pièces les plus remarquables du trésor royal sont le talisman de Charlemagne (IX^e siècle) et le calice de Saint-Rémi (XII^e siècle). Le reliquaire de la Sainte-Ampoule renfermerait l'huile d'origine céleste dont était oint le nouveau roi lors de la cérémonie de son sacre. Édifice religieux de premier ordre, la cathédrale Notre-Dame de Reims figure également comme un haut lieu de l'Histoire de France et attire chaque année plus d'un 1,5 millions de visiteurs.

Maxime Dupin

Quelques chiffres :

- 2 303 statues réparties sur l'ensemble de l'ouvrage.
- 149,17 m de longueur totale hors œuvre (130 m pour Notre-Dame de Paris).
- 38 m de hauteur pour la nef (33 m pour Notre-Dame de Paris).
- 81,50 m de hauteur pour les deux tours de façade (69 m pour Notre-Dame de Paris).

(Crédit photos : © source internet)

VOS RECHERCHES À CARACTÈRE AMICAL

Cette rubrique **gratuite** et réservée **uniquement** à tous les anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie **adhérents** de la FNACA.

POUR PASSER UNE ANNONCE : la demande doit porter sur une **recherche précise et individuelle**, à l'exclusion des annonces d'ordre général servant à regrouper des militaires d'un même régiment en vue de la création d'une amicale. **Le formulaire peut être téléchargé sur www.fnaca.org, il peut également être rempli en ligne ou demandé à la rédaction du journal à :**

M^{me} Muriel Lefèvre : Tél. : 01 44 62 33 35
courriel : ancien.algerie@orange.fr

Merci d'écrire le plus lisiblement possible ainsi que les noms propres en MAJUSCULES.

POUR RÉPONDRE À UNE ANNONCE : elles doivent être adressées, avec le n° de référence de l'annonce, à la rédaction du journal : **M^{me} Muriel Lefèvre - 37-39, rue des Gâtines - 75020 Paris, qui transmettra à l'annonceur. Libre à ce dernier de donner suite ou non.**

AVIS DE RECHERCHES

AR.2112/01 - Jean-Pierre Durot, rech. Moreau (maréchal-ferrant), Augier (trompette), Jore, Visentin (tireur 12,7), Degoyon et Taffin (maçon), affectés au 5° RS - 1^{er} escadron à Zeddine de 12/1960 à 03/1962 - secteur de Duperré.

AR.2112/02 - Jean-François Douillard, sergent au 28° BCA cantonné à Takritz, vallée de la Souman, secteur Sidi-Aich, Kabylie, rech. contact avec la famille du sergent Joseph Le Diouron, tué accidentellement dans une embuscade de nuit à l'automne 1959.

AR.2112/03 - Casimir Krypiec, rech. Jean Brugère, affecté CCS du 3° RTA de Sétif de 1957 à 1958.

AR.2112/04 - André Fillon, rech. témoignages de personnes qui auraient été témoins, lors de leur retour sur Mecheria début 1962, d'un avion d'observation qui les a doublés au ras de la piste - 63 CT.

AR.2112/05 - Maurice

Boulard, rech. camarade Cotillon, passé par le 1^{er} RIC de Dreux, recrutement à Orléans et 519° BTAP à Taouiala (secteur d'Aflou) de 1958 à 1960.

AR.2112/06 - Régis Couturier, rech. Jean Marteau, 2° Cie - 1^{er} Peloton - GT 520 - SP 87903.

AR.2112/07 - Roger Marolleau, rech. Guy Precigout (dit Guygou) le maître-chien, détaché au 20° Dragon - poste de Dra-Dra - secteur Kherrata - 1960.

AR.2112/08 - Béatrice Curt-Colliou, rech. anciens camarades de son père Pierre Curt, décédé le 6 août 2006, pilote d'auto-mitrailleuse du 10° Régiment de Dragons - SP 86 978 - secteur Aflou, afin de compléter un dossier-mémoire (courriers, photos, documents...) qu'elle est en train de constituer.

AR.2112/09 - Roger Brunet, rech. Georges Pommepuy, « la Canette », lieutenant Deastro, capitaine Patier,

CALENDRIER FNACA 2021 : TIRAGE MENSUEL

Gagnez un week-end dans les Centres Familiaux de Vacances de la FNACA !

Pour le mois de **DÉCEMBRE 2021 - JANVIER 2022**, c'est le département du **DOUBS (25)** avec le **N° 33 755**, qui gagne un week-end pour deux personnes à **FLUMET**.

Le **N° 86 660**, du département des **DEUX-SÈVRES (79)**, gagne un week-end pour deux personnes à **ASCAIN**.

Pour bénéficier de ces lots, les gagnants doivent contacter Jean Simon, Trésorier National adjoint de la FNACA, **avant le 28 FÉVRIER 2022** et transmettre la languette du calendrier où apparaît le numéro gagnant.

Après cette date, les lots resteront acquis à la Fédération.

Jacques Chapelle, MDL Cheze, S/Lt Madelin, Fournier et capitaine Mongieux, affectés I/421° RAA - 1^{er} Batterie - secteur Aurès - Gare d'El Madher - PC batterie du 13/05/1958 au 07/05/1960.

AR.2112/10 - Charles Rollandin, rech. camarades (noms oubliés) du 2^e Bataillon du 7^e RTA - 7^e Cie de 05/1958 à 08/1959 qui ont participé à l'opération du Djebel (Batna)

au combat « Étincelles » du plan Chalhe.

AR.2112/11 - Éric Riffel, rech. Henri Leroy, affecté au 9^e Zouave - 58 1/B - secteur Alger de 1958 à 1961.

AR.2112/12 - André Deblasbis, rech. Marcel Pelisson, Louis Ribeyre, Pierre Oudin, Pierre Cornaire et Serge Rozynski, affectés CAR 101 - secteur Alger - de 04/1963 à 05/1964.

L'actualité philatélique

par Pierre MOLINARI

La poste vient d'émettre une figurine à 1,40 € « **80 ans de l'Ordre de la Libération** », un collector de 4 figurines à l'effigie de **Joséphine Baker** à l'occasion de son entrée au Panthéon (vendu 8,50 €). Celle qu'on appelait « **La Vénus noire** » est née le 3 juin 1906 à Saint-Louis et elle est décédée le 12 avril 1975 à Paris. Icône artistique des Années Folles, héroïne de la Résistance française, militante humaniste et anti-raciste auprès du pasteur Martin Luther King et de la Licra (*Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme*), une maman de famille nombreuse baptisée la « *Tribu Arc-en-Ciel* »... Il n'est pas prévu d'émissions en décembre. En janvier seront émis : carnet de 12 timbres-poste au nouveau tarif « **Notre planète bleue** », « **Présidence française de l'Union Européenne** » et « **Molière (1622-1673)** ».

Le conseil du **Club philatélique FNACA** : compte tenu de l'augmentation du prix du timbre le 1^{er} janvier prochain, achetez avant la fin décembre des carnets de timbres **sans valeur faciale**, vous ferez des économies intéressantes ! Ci-après les nouveaux tarifs et entre parenthèses l'équivalence en francs puisqu'on peut toujours affranchir les envois avec des timbres **libellés en francs** :
lettre ECOPLI 1,14 € (**7,50 F**) - lettre verte 1,16 € (**7,60 F**) - lettre prioritaire 1,43 € (**9,40 F**) - lettre à l'international 1,65 € (**10,80 F**).

Vous trouverez la totalité des tarifs en vous connectant sur le site : www.fnacaphil.fr



DESTIN DE FEMME

Sophie Scholl par Marcelle Reitzer



Sophie Magdalena Scholl (1921-1943) est une résistante allemande de la Seconde Guerre mondiale et l'un des piliers du réseau *La Rose blanche* (*Die Weiße Rose*). Diplômée en 1940, Sophie Scholl devient institutrice à l'école maternelle. En 1942, elle s'inscrit comme étudiante en biologie et philosophie à l'université de Munich où elle rencontre les amis de son frère Hans, qui y étudie la médecine. Leur bande d'amis se lie autour d'opinions politiques, mais également de goûts partagés pour l'art, la littérature, la philosophie et la théologie. Horrifiée par la situation et par la barbarie nazie, elle sent qu'elle doit agir. À partir de juin 1942, Sophie Scholl rejoint son frère Hans et Carl Muth dans leur activité de Résistance et les aide à diffuser des tracts hostiles au nazisme et à la guerre. Elle voyage en Allemagne pour propager les idées de la *La Rose blanche* et convaincre les Allemands de résister au nazisme. Dénoncée à la Gestapo par le concierge de l'université, elle, son frère Hans et Christoph Probst, un de leurs camarades, sont arrêtés le 18 février 1943, après avoir lancé des centaines de tracts dans le hall de l'université de Munich. Le procès est expédié en 3 heures. Elle affirmera jusqu'au bout sa liberté, sa détermination et sa fierté de lutter pour la démocratie et la dignité humaine. La sentence tombe. Pour avoir appelé dans des tracts à la destruction du modèle de vie national-socialiste du peuple allemand et au sabotage des armements, pour avoir insulté le führer, les trois accusés sont condamnés à mort. Les exécutions ont lieu le jour même.

philosophie à l'université de Munich où elle rencontre les amis de son frère Hans, qui y étudie la médecine. Leur bande d'amis se lie autour d'opinions politiques, mais également de goûts partagés pour l'art, la littérature, la philosophie et la théologie. Horrifiée par la situation et par la barbarie nazie, elle sent qu'elle doit agir. À partir de juin 1942, Sophie Scholl rejoint son frère Hans et Carl Muth dans leur activité de Résistance et les aide à diffuser des tracts hostiles au nazisme et à la guerre. Elle voyage en Allemagne pour propager les idées de la *La Rose blanche* et convaincre les Allemands de résister au nazisme. Dénoncée à la Gestapo par le concierge de l'université, elle, son frère Hans et Christoph Probst, un de leurs camarades, sont arrêtés le 18 février 1943, après avoir lancé des centaines de tracts dans le hall de l'université de Munich. Le procès est expédié en 3 heures. Elle affirmera jusqu'au bout sa liberté, sa détermination et sa fierté de lutter pour la démocratie et la dignité humaine. La sentence tombe. Pour avoir appelé dans des tracts à la destruction du modèle de vie national-socialiste du peuple allemand et au sabotage des armements, pour avoir insulté le führer, les trois accusés sont condamnés à mort. Les exécutions ont lieu le jour même.

Un monte-escalier à votre domicile !

INFORMATION GRATUITE

- ▶ Quel monte-escalier vous faut-il ? (en fonction de votre domicile)
- ▶ Comment obtenir une sécurité totale ?
- ▶ Les systèmes les plus faciles à installer et à utiliser
- ▶ Les meilleurs investissements et les plus fiables



DEMANDEZ CE GUIDE **GRATUIT** ET SANS ENGAGEMENT

0 800 58 58 58 Service & appel gratuits

Crédit d'impôt **25%**

Poster sans timbrer l'enveloppe à : **Indépendance Royale - Libre Réponse N° 42906 - 87089 Limoges Cedex 9**

© marque déposée. Conformément à la Loi Informatique et Liberté, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire modifier en contactant : developpement@indpendance-royale.com ou en téléphonant au 0 800 58 58 58. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Indépendance Royale pour la gestion de votre demande. Par notre intermédiaire votre adresse peut être transmise à des tiers. Vous pouvez ainsi recevoir des propositions d'autres entreprises. Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel, sur laquelle vous pouvez vous inscrire en ligne sur www.bloctel.org ou par courrier adressé à la société d'opérateur, Sonaeo Bloctel, c/o rue Nicolas Steno, 101000 Tignes. Photos non contractuelles. PSC - LIMOGES - 440 120006.

BON POUR UN GUIDE GRATUIT

OUI, faites-moi parvenir sans engagement de ma part, le Guide des Monte-escaliers Indépendance Royale.



Mlle Mme Monsieur

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal [] [] [] [] [] Ville.....

Téléphone 0 [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Bon à envoyer à : **Indépendance Royale - Libre Réponse N° 42906 - 87089 Limoges Cedex 9**
N'affranchissez pas ce courrier, nous vous offrons les frais postaux

AA M 171221

PETITE RUBRIQUE

Librairie

AVERTISSEMENT

Devant le nombre de plus en plus important de livres qui nous parviennent et dans l'impossibilité de les signaler tous dans des délais raisonnables, le Comité de rédaction a décidé de réserver une priorité, dans cette rubrique, gratuite et épisodique, aux ouvrages dont le contenu est en rapport plus ou moins direct avec la guerre d'Algérie ou les combats du Maroc et de Tunisie, écrits par des adhérents de la FNACA. Notre journal tient à préciser qu'il ne porte aucun jugement de valeur sur lesdits ouvrages, pas plus que la FNACA, qui laisse à chaque acquéreur éventuel toute liberté d'appréciation.

POUR FAIRE MÉMOIRE...

➔ Témoignages d'anciens d'Algérie Par la FNACA de Loire-Atlantique



Cet ouvrage n'est pas un livre d'histoire, ni un roman, mais un « recueil de témoignages » de jeunes militaires appelés ou rappelés, dans le cadre de la conscription obligatoire, au sein de l'Armée française. Ils ont passé tout ou partie de leur service militaire sur le territoire de l'actuelle Algérie pendant la période de « pacification », de « maintien de l'ordre », connue aujourd'hui comme « la guerre d'Algérie ». Ces témoins

n'ont pas les mêmes origines sociales, ni les mêmes niveaux d'études, pas les mêmes professions, ni non plus les mêmes sensibilités politiques ou syndicales, tout au moins pour ceux qui s'étaient déjà impliqués dans ces domaines. Leur affectation au sein de l'Armée française ne les a pas amenés à participer aux mêmes missions ni à intervenir dans les mêmes régions de cet immense territoire. Le lecteur pourra constater que cet ouvrage témoigne peut-être d'autant de « guerres » qu'il y a eu de « témoins ». L'enquête et les travaux réalisés sur ce thème mémoriel par des membres du groupe « Algérie » de l'Atelier de recherche historique, sous la direction du professeur Rémi Fabre au sein de l'Université permanente de Nantes, ont été à l'origine de cet ouvrage. Lequel a vu le jour à l'initiative de responsables de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (FNACA) de la Loire-Atlantique afin de contribuer au « devoir de Mémoire », à l'occasion du 60^e anniversaire du Cessez-le-feu du 19 Mars 1962. Un corpus de témoignages déjà recueillis a été complété par d'autres témoignages de manière à refléter la plus grande diversité possible de situations et d'expériences vécues par ces anciens d'Algérie durant une période qui court de 1953 à 1964. Après, souvent, une longue période de silence des témoins sur cette période complexe de l'histoire franco-algérienne, des langues se délient enfin, ce qui ne peut que contribuer non seulement à faire mémoire mais également à la reconnaissance du vécu de ces hommes précipités dans un conflit colonial, une « sale guerre », en dépit d'eux-mêmes.

Livre de 284 pages. Format 21 x 29,7 cm.

Autoédité par la comité FNACA de Loire-Atlantique.

LA FNACA CHEZ VOUS

Page spéciale sur le nouveau
site de la FNACA : www.fnaca.org

Retrouvez en page 26 le tarif de ces ouvrages et le moyen de vous les procurer

FILS DE BARBOUZE

➔ Les archives secrètes de la lutte contre l'OAS Par Christian Hongrois



Avec la collaboration de Frédéric Ploquin, journaliste et documentaire.

Voici enfin révélés les moyens officieux mis en œuvre par le pouvoir gaulliste pour lutter contre l'OAS. À partir du putsch de 1961, les « barbouzes » entrent en piste en Algérie. Beaucoup sont issus de la Résistance, toutes tendances confondues. Ils intègrent 3 organisations clandestines : la mission C (comme Choc), l'organisation clandestine du contingent et le Mouvement pour la Communauté, vitrine politique qui défend l'amitié franco-arabe. Ce livre éclaire l'organisation de l'intérieur. C'est aussi l'histoire d'un homme-clé, Marcel Hongrois, instituteur, ancien résistant, et en même temps celle d'une quête, puisque la vie secrète du père a été reconstituée par le fils, Christian Hongrois, ethnologue. Enfant de l'Assistance publique, Marcel a habité le cœur des services secrets depuis 1945, suivi par des syndicalistes, des socialistes, des communistes, des gaullistes, des catholiques, des protestants, des musulmans et des francs-maçons. L'histoire violente des dernier mois de la guerre d'Algérie est rapportée dans ces pages à partir de nombreuses sources inédites : manuscrits personnels mais aussi archives nationales, civiles et militaires.

Livre (broché) de 350 pages. Format 14 x 21 cm.
Nouveau monde Éditions.

JE NE VOUS REVERRAI PAS

➔ Une vie de soldat pendant la guerre d'Algérie Par Micheline Thomas-Desplebin



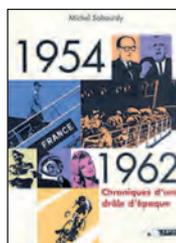
Gilles est un de ces jeunes appelés envoyés en Algérie pour maintenir l'ordre. Il s'est retrouvé dans une guerre effroyable, qui ne disait pas son nom. Pendant sa présence en Algérie, il a acquis la certitude qu'il ne reviendrait pas vivant de ce terrible environnement. Lors de l'unique permission qu'il a eue pendant son séjour, il a averti ses proches : « je ne reviendrai pas ». Le sort lui a donné raison. Gilles meurt dans une embuscade 13 mois après son arrivée.

Ce livre retrace ce moment de notre histoire qui garde encore des cicatrices douloureuses. L'histoire de Gilles est commune à celle de tous ces jeunes dits « Morts pour la France » sur le sol algérien.

Livre (broché) de 200 pages. Format 13,5 x 21,5 cm.
L'Harmattan. Collection : Graveurs de mémoire.

CHRONIQUES D'UNE DRÔLE D'ÉPOQUE

➔ Par Michel Sabourdy



Ces « Chroniques d'une drôle d'époque » sont le récit détaillé du douloureux conflit en Afrique du Nord, accompagné des éléments d'actualité les plus marquants dans les domaines de la politique internationale, de la science, des sports, de la vie culturelle... Les bénéfices de ses ventes sont intégralement reversés à notre journal et les chèques doivent être libellés à l'ordre de « L'Ancien d'Algérie ».

Livre de 500 pages. Format 21,5 x 27,5 cm.
JPM Editions.

L'ALGÉRIE EN GUERRE De la mémoire à l'histoire Par Michel Delay

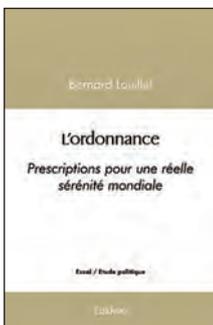


Cet ouvrage écrit par Michel Delay est le récit, soixante ans plus tard, de son expérience de 11 mois d'engagement en Algérie dans le Constantinois de janvier à novembre 1957 comme soldat du contingent. Dans l'évocation des événements, appuyée sur de nombreuses photographies prises sur le terrain, on retrouve ce qui a fait le quotidien des appelés alors que cet épisode de l'Histoire n'était pas officiellement reconnu comme

une guerre. Ce récit du passé trouve aujourd'hui une nouvelle actualité avec la place qu'a prise la guerre d'Algérie dans notre histoire collective. Après son témoignage, pour éclairer cet épisode douloureux, l'auteur a fait le choix d'inscrire ce dernier dans une perspective historique longue : celle de la colonisation avant le déclenchement de l'insurrection de 1954 et des épisodes successifs de la guerre, jusqu'à la situation très contemporaine. C'est la synthèse illustrée d'une histoire coloniale et postcoloniale. Une sorte d'histoire de l'Algérie présentée avec pédagogie et appuyée sur les travaux historiques les plus récents.

Hors-série (broché) de 240 pages avec plus de 300 illustrations. Format papier 21 x 29,8 cm. Édité par la Société des Amis des Arts et des Sciences de la Bresse louhannaise.

L'ORDONNANCE Par Bernard Louillet



Préconisations, pour un bien-être mondial, rédigées en versifications. Corroboration de mon ouvrage : je dénonce sorti en avril 2020, qui contient des réflexions politiques qui n'apparaissent plus, au fil des jours, comme utopiques. Bernard Louillet, né en 1939 à Laon (Aisne), infirmier de secteur psychiatrique, à la retraite, est ancien combattant d'Algérie et secrétaire départemental au sein d'une Fédération spécifique.

Essai (broché) de 24 pages.

Formats papier 13,4 x 20,4 cm et numérique. ÉdiLivres.

QUAND J'ÉTAIS VAGUEMESTRE... Par Bernard Barbé



Quand nous sortions du poste de garde, nous ne voyions que le ciel et le désert. Le « désert » un mot qui peut paraître fort car nous étions près d'une agglomération mais de cet angle du camp, l'horizon semble être à l'infini. Oujda est à la limite du désert. Il n'y a rien, aucun arbre ni arbuste, aucune route, que des pistes invisibles ! Seules quelques touffes d'alfa ont réussi à pousser. Aucune trace humaine apparente. Tout est pur, intact. À perte de vue, du sable et des cailloux. Rien n'a dû changer depuis des siècles, sans doute depuis des millénaires même. C'est le début du désert et de tous ses mystères. J'avais toute la nuit devant moi, et quelle nuit : la nuit de Noël. J'étais seul, les sentinelles de faction à leur poste, les autres au repos sous la tente. Il me fallait assurer les relèves toutes les deux heures ainsi que les rondes pour veiller sur la partie du camp se trouvant sous notre responsabilité. Il n'y avait aucune clôture pour séparer le camp du désert.

Livre (broché) de 105 pages avec des pages de photographies. Format papier 15 x 21 cm. Autoédition.

POUR UN STYLO Par Guy Rieucan



Oui c'est lui ! L'homme que j'aime est un meurtrier. Urbain, mon mari, a tué la vieille dame au cours de la nuit du mardi au mercredi, alors Aloïs tente de se rassurer, de chasser ce cauchemar. Mais, on ne chasse pas une certitude. Aloïs réalisa soudain que son mari risquait la peine de mort. La peine de mort était rétablie depuis six ans dans le pays... La guillotine fonctionnait. La populace applaudissait, refusant de reconnaître que le nombre de crimes de sang ne diminuait pas pour autant. Urbain se réfugiait tantôt dans le déni, tantôt dans la contemplation du stylo. Au cours des longues promenades en Pays de Bray, il revenait à la réalité, se souvenait de ce qu'il avait fait et se disait : nous n'arrivons pas à en parler, mais Aloïs sait. Je ne vois pas comment, mais je l'espère, j'en ai la certitude, elle arrivera à nous sauver.

Roman (broché) de 129 pages. Format papier 13 x 20 cm. Éditions du Beffroi.

AMIS ADHÉRENTS :

SI VOUS AVEZ CHANGÉ DE DOMICILE... NE PERDEZ PAS LE FIL !

Recevez les coordonnées du comité FNACA le plus proche de votre nouvelle résidence, en retournant ce bon dûment complété :

M. (Nom, Prénom) :

Ancienne adresse :

Code Postal : Ville :

Nouvelle adresse, à compter du :

Rue :

Code Postal : Ville :

Pour les abonnés domiciliés à l'étranger, il est possible d'envoyer le journal PAR AVION pour un supplément de 10 € par an.

VOTRE CARTE 2022 EST DANS VOTRE COMITÉ SI VOUS ÊTES ISOLÉ, UTILISEZ CE BULLETIN

d'abonnement à retourner à :

FNACA Abonnement - 37/39, rue des Gâtines - 75020 PARIS

NOM : Prénoms :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Marié Célibataire Veuve d'AC Né(e) le :

Blessé ou malade Pensionné : taux Titre de reconnaissance Carte du Combattant

Ancien adhérent (indiquez le N° de votre carte :) Comité de :

Désire aider la FNACA Nouvel adhérent :

JE RÈGLE PAR CHÈQUE CI-JOINT :

20,00 € (Montant de l'abonnement annuel)

N.B. : tous les règlements sont libellés à l'ordre de la FNACA.

Nouvel adhérent parrainé par :

Rappel : le Comité de Rédaction rappelle que les opinions émises dans le présent courrier n'engagent que ceux qui les expriment, et non la FNACA. En outre, il se réserve la possibilité de publier tout ou partie des lettres reçues, selon la place disponible. Les lettres qui sont publiées doivent évoquer un problème d'intérêt général en rapport avec les buts et actions de notre Fédération. Il n'est pas systématiquement répondu aux auteurs de lettres non publiées et les textes ne sont pas restitués.

La honte et la censure (suite)

Suite à l'article de notre camarade Jean-Pierre Matteï dans L'ancien d'Algérie n° 597 - Août-septembre 2021 : nos lecteurs écrivent : « La honte », je me suis retrouvé projeté 60 ans en arrière avec une odeur épouvantable enfouie et qui refaisait surface avec ce récit. Pour ce qui me concerne, j'étais démobilisé de l'Armée depuis deux ans, quand la mère d'un de mes camarades de jeunesse, qui habitait le même quartier que moi à Levallois, vint me demander si je pouvais l'accompagner pour aller récupérer la dépouille de son fils qui avait été tué en avril 1962, plus d'un mois après les accords d'Évian. Je n'ai plus de souvenir précis de la date mais ce dont je me souviens c'est que c'était l'été et qu'il faisait très chaud. La destination : un entrepôt de la SNCF dans la banlieue nord de Paris. À l'intérieur de cet espace de hangar, des dizaines de cercueils empilés à croire qu'il y avait là un train complet et qu'ensuite toutes ces pauvres victimes seraient dispatchées comme de vulgaires colis. Pas de drapeau français, aucun signe qui aurait pu laisser penser qu'il s'agissait de notre jeunesse ; une censure absolue et le silence complice de beaucoup. Seule cette odeur épouvantable et insoutenable indiquait la présence de la mort. Je ne pus résister à l'envie de sortir et pendant que la famille accomplissait les formalités, je vis arriver un petit fourgon sans fenêtre, de couleur kaki, avec une croix rouge peinte de chaque côté, un chauffeur et un passager qui connaissait les lieux puisqu'il était descendu pour ouvrir le portail d'accès à l'entrepôt, deux employés en tenue civile. En fait des livreurs qui allaient livrer la marchandise au cimetière de Levallois-Perret. Aujourd'hui, avec du recul, je ne peux m'empêcher de penser à mon meilleur ami d'enfance. Celui des vacances scolaires à la ferme et qui repose au cimetière de notre petit village de la Somme. Il fut tué en 1959 dans

la région de Mascara. Peut-être a-t-il été livré de la même manière à ses parents ? La honte. Honte à cette censure, à toutes les autorités et à tous ceux qui se sont efforcés durant des décennies de masquer et de taire la vérité. On ne parlait pudiquement que des événements d'Algérie. Durant les années 1960, la sphère médiatique était sous le contrôle de la censure. Je l'ai vécue professionnellement. Avant et après mon service militaire, je travaillais dans la presse parisienne, la nuit, pour l'envoi des abonnements des journaux quotidiens. Souvent, certains étaient livrés en retard à cause de la censure, quelquefois les articles supprimés ne pouvaient être remplacés, alors il y avait des espaces blancs. Cette politique de l'oubli fut entretenue durant des décennies au plus haut niveau de l'État et certains sans état d'âme prétendaient que l'Algérie étant un département, la France ne pouvait se faire la guerre à elle-même ! Quant à la date du 19 Mars personne hormis les appelés, ne voulait en entendre parler. Et je ne vais pas trop insister sur l'inertie administrative quand il fallut établir des listes de victimes, dans chaque département, pour les inclure dans la stèle du Mémorial de Montredon-Labessonnié. Il nous fallut attendre 2012 pour que le 19 Mars soit la Journée Nationale et du Souvenir des victimes civiles et militaires des combats en AFN. Et le 19 mars 2016 pour qu'un président de la République participe officiellement à la cérémonie du quai Branly à Paris. Cela n'empêche toujours pas quelques irréductibles de nous dénier cette date du 19 Mars. Qu'ils soient patients, les rangs de la FNACA sont encore bien garnis et solides, malgré toutes ces années. L'ONAC actuellement nous sollicite pour un travail de Mémoire auprès des jeunes, dans les collèges. Alors il est encore temps de répondre présent.

Bernard Rival
49100 Angers

Au Comité de rédaction

Je viens remercier le Comité de rédaction pour le travail accompli. Ma lettre est un rappel de mémoire. Dernier d'une famille de quatre enfants, j'ai un frère qui, en 1957, a été appelé et envoyé en Algérie pour une durée de 27 mois. Traumatisé par tout ce qu'il vécut à l'époque, pas de cellule psychologique, sa vie a été bouleversée, sa santé détruite, aucune reconnaissance de la Nation, une vie brisée pour lui et sa famille. Il est décédé à cinquante-sept ans dans l'indifférence totale. À son retour, j'ai été incorporé classe 60, 4 mois en France et départ en Algérie pour 22 mois. Cette période a été une souffrance terrible pour mes parents. Je ne sais combien de familles ont vécu cette situation. Il ne faut pas oublier et préciser chaque fois que trente mille jeunes sont Morts pour la France et que d'autres ont vécu et vivent un calvaire en conséquence de ce conflit. Enfin, pour terminer, suite à l'annonce faite par le président de la République concernant la reconnaissance des Harkis, c'est tout à fait louable. Il a le devoir d'équité envers les anciens d'AFN.

Jean Charreyre
30520 Saint-Martin-de-Valgalgues

L'hommage

Merci à mon camarade qui, en 2009 (trop tardivement) m'a fait connaître « L'ancien d'Algérie », journal qui est le lien fort et durable pour notre génération d'appelés. Dès lors, j'ai adhéré à la FNACA avec conviction. Je suis satisfait, merci ! 4 mai 1958, la bataille de Souk-Ahras prend fin, la vie de 11 copains s'arrête également. Arrivé en Algérie en septembre 1957, affecté au 153^e RIM, 1^{re} Compagnie, secteur Souk-Ahras, en poste ou opérationnelle, la vie s'écoule... Le plus grand drame vécu fut lors d'un violent accrochage dans le djebel Ouled Soltane. Nous sommes cloués au sol durant 90 minutes soumis à un feu nourri et incessant, sauvés de l'extermination par l'Artillerie et la Légion. Bilan : 11 tués, 9 blessés dans nos sections. Le cauchemar ne m'a jamais quitté, au retour en France, je me suis tu... La soixantaine venue, j'ai voulu

extérioriser mon ressenti en décrivant celui-ci. Aujourd'hui, par l'intermédiaire de notre journal estimé, dans la rubrique « Nos lecteurs écrivent », j'aimerais rendre un ultime hommage à nos camarades tués, blessés et à tous les appelés qui ont souffert de cette guerre par ces quelques lignes : ils avaient tout juste vingt ans, certes oui, j'étais du même âge, ils vivaient jeunesse, printemps, rêvaient d'avenir sans nuage. Debout ! Enfants de la Nation. Ils bouclèrent leur paquetage, embarquèrent sans conviction au grand port pour l'autre rivage. Ils ne savaient rien du pays, qu'ils ne connaissaient qu'en images, rien des maux d'un peuple trahi, asservi, près de l'esclavage. L'ordre était : cassez du rebelle ! Très explicite le message, fouillez les grottes, les djebels, morts ou vifs, traquez ces sauvages. Ils étaient 11 mes copains, excusez mon cœur qui enrage... abattus comme des lapins, dans un guet-apens d'un autre âge. Pourquoi à vingt ans sont-ils morts ? Et moi, rescapé du carnage... Ai-je raison ou ai-je tort de ne pas admettre l'outrage ?

Pierre Simon
54830 Giriviller

35^e DBFM

J'ai lu avec plaisir votre reportage sur des actions de la DBFM dont je faisais partie. En arrivant à Alger (ou plutôt Siroco) en 1956, j'ai participé à des rondes dans Alger de 8 heures à 21 heures pour rassurer et protéger les habitants. Nous étions par 3, un CRS et deux matelots. Avec la Légion Étrangère, la Marine était, paraît-il, les seuls militaires acceptés par la population ! Pour moi, l'Algérie, c'étaient les Algériens ! Et beaucoup étaient fiers d'être Français. Certains anciens combattants de 39/45 et même de 14 arboraient fièrement leurs décorations qu'ils avaient méritées. Nous les respections particulièrement. J'ai toujours contesté ce combat contre les Algériens dans leur pays. (J'avais connu cela en France de 1939 à 1944, j'avais 8 ans). Cela m'a valu des reproches, jusqu'à une convocation devant mes supérieurs. Je devais me taire, étant un subversif, et cesser toutes critiques. J'étais militaire et je devais obéir ! Il m'a été interdit toutes critiques verbales ou écrites. Devant mon scepticisme, j'ai écopé de 30 jours de mitard dans

les niches à munitions de Mers-el-Kébir. J'ai été libéré rapidement et envoyé à la frontière marocaine pour la protection de la construction des défenses anti-franchissement, construites par le Génie. J'ai passé des nuits à protéger leur travail de la journée pour éviter que les rebelles venant du Maroc ne tentent de les détruire. J'ai eu le « plaisir » de dormir avec mon arme sur des tas de cailloux. La frontière était protégée par des miradors tous les kilomètres, occupés par quelques marins. Nous étions en alerte permanente et sommes intervenus plusieurs fois pour les protéger en plus des opérations continuelles que nous faisions. Les Harkis (en harka) nous étaient précieux, aussi attachés à la France que nous, pas mobilisés mais volontaires. Nous sommes en 2021, le président de la République leur a demandé pardon (un peu tard) mais comment cela se fait-il que cela ne ce soit concrétisé que 60 ans après ? Ils ont été abandonnés par l'Armée française (sur ordre), désarmés et laissés au bon vouloir de fellagas qui les ont fusillés, femmes et enfants, malgré les accords passés. Ils ont été abandonnés, sauf par la Marine. Nous avons utilisé nos bateaux pour les rapatrier avec leur famille en France. Nous étions en marge de la loi. Merci aux commandants des bateaux. Jusqu'à il y a très peu de temps, c'était la Marine qui gérait toujours au mieux les camps de réfugiés. J'ai été libéré en 1957 et malgré mes 30 jours de prison notés sur mon livret militaire, j'ai eu droit au grade de capitaine-chef (quartier-maître chef) et à la fourragère rouge attribuée à toutes les unités DBFM.

François Legrand
35260 Cancale

Mes Noël à-bas

Je suis arrivé en Algérie en septembre 1960 affecté au 60^e RI, stationné près de la frontière tunisienne. Notre régiment intervenait régulièrement sur la frontière, La Calle, Lamy, Lacroix pour surveiller le réseau électrifié que les fellas, venus de Tunisie, tentaient de franchir. À la mi-décembre, notre compagnie fut envoyée pour protéger le fort de Sakiet Sidi Youssef situé à quelques centaines de mètres de la frontière, pour relever une compagnie d'Artillerie qui avait subi de violentes attaques provenant du village

de Sakiet situé lui en Tunisie et qui abritait une sorte de garnison de fellas, sans doute en formation pour passer ensuite en Algérie. Redoutant ces attaques, nous étions sur le qui-vive en cette nuit de réveillon et il était hors de question de faire la fête. Un Noël raté, tant pis. Pour le Noël 1961, notre compagnie était installée dans des baraquements situés sur un piton à une quinzaine de kilomètres de Souk-Ahras. En cette après-midi du 24 décembre, tout était calme dans le secteur, cela ressemblait à une trêve des combats. C'est pourquoi nous avons préparé un bon repas. En soirée, tout était prêt, nous finissons l'apéro et allions passés à table quand tout à coup vers 21 heures... Alerte... Les Harkis, les alliés de notre compagnie pour qui ce n'était pas la fête, croyant être tranquilles, se rendaient au village en contrebas pour faire la fête à leur manière avec les habitants. Or, un groupe de fellas avait eu la même idée et ce fut l'affrontement, l'accrochage. Nous étions appelés en renfort. Arrivés sur place, nous avons compris que nous ne pouvions pas fouiller les mechtas, de nuit, c'était trop dangereux. Il fut décidé de cerner le village et nous sommes restés en bouclage toute la nuit. Au petit matin, l'appro nous apportait le café qui nous reconfortait, transis d'avoir passé la nuit dehors. Après la fouille des mechtas qui ne donnaient rien, des traces de sang étaient repérées à la sortie du village, sans doute les fellas blessés qui avaient fui avant notre arrivée la veille. Il fut alors décidé de ratisser le secteur. (...) Nous attendions le camion de l'appro qui nous apportait comme repas de Noël, les fameuses « boîtes de ration ». Tout l'après-midi, l'opération de ratissage se poursuivait et il faisait grand nuit quand les camions nous ramenaient au camp. Là, les chefs nous ont dit que l'on pouvait reprendre le repas de la veille. Ces repas, qui avaient traîné sur les tables, ne nous faisaient plus envie et nous étions tellement fatigués d'avoir crapahuté toute la journée et auparavant passés une nuit blanche à la belle étoile « de Noël », nous nous sommes couchés aussitôt. Le lendemain, notre cher repas de Noël finissait à la poubelle. Encore un Noël raté. Dommage.

Georges Cellard
42410 Pélussin

1962 - 2022 60^e ANNIVERSAIRE du « Cessez-le-feu »



22 EUROS, PORT COMPRIS
Prix spécial 60^e anniversaire
Livraison début janvier 2022



ø : 80 mm

RÉSERVEZ AUJOURD'HUI VOTRE MÉDAILLE DU SOUVENIR !

M. (M^{me}) _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

commande _____ exemplaires : _____ €

Bon de commande à envoyer à : FNACA TN, 37-39, rue des Gâtines
75020 PARIS avec le chèque à l'ordre de FNACA TN

UN MAGAZINE NE MEURT JAMAIS.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,
PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE.
DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS. CONSIGNESDETRI.FR

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

- Homme veuf, bien physiquement, **rencontre dame**. 65 à 75 ans. Pour partager danse, sorties, loisirs, etc. Département 65 Tarbes et environs idéal. Tél. 07.49.77.66.31.
- Homme, 84 ans, AFN, **rencontre dame** 75-80 ans. Compagnie, balade. Maison campagne. Département 01. 20 km Bourg-en-Bresse. Tél. 06.82.50.57.88.
- Veuve AFN, 74 ans, **recherche relations amicales femmes**, âge en rapport, pour combler solitude. Toutes régions. Tél. 06.50.58.07.87. Répondeur ou le soir de 20 à 21 heures. Merci.
- 56/29 et délocalis. Femme 77 ans, bonne éduc. et prés. **Souhaite rencontrer homme** même profil. Bienveillant. Non fumeur. Pour rompre solitude. Tél. 07.50.21.23.90.
- Veuf, 82 ans, ancien AFN, **cherche dame amitié ou plus**, pour partager de jolis moments ensemble dans la joie et la simplicité. Au plaisir de faire connaissance par téléphone. T. 03.85.82.82.04.

- Veuf, 80 ans, ancien AFN, non fumeur. **Cherche compagne**. Simple, sérieuse, à partir de 75 ans et en + affinités pour finir les bons moments de la vie à deux. Région 95 à Soisy. Retraité EDF. Tél. 06.15.12.90.05.
- AFN veuf, actif, dynamique, attend sa fée. Dép. 83, 04, 05, 06, 84, 13, 34, 26, 07. Max. 350 km. Vivre à deux. **Dame souhaitée**. Homme franc, fiable. Accueil sympathique. T. fixe 04.92.73.30.91. Port. 07.67.76.04.38.
- Veuf de 80 ans, **cherche dame de compagnie**. Je ne bois pas, ne fume pas. Aime me balader. Département 91. Tél. 01.60.14.23.74.
- Veuve, 74 ans, **cherche hommes/femmes**, âge en rapport **pour amitiés sincères et durables**. Grandes villes, toutes régions. Tél. heures repas 20 heures au 06.50.58.07.87.
- Départ. 40, homme, 84 ans, bonne santé, **cherche dame** simple, gentille, délocalisable pour une vie à deux. Tél. le matin, 8 heures environ au 06.80.90.29.75.



Choisissez IdealDouche® :

LA douche sur mesure à la pointe de l'innovation !

NOUVEAU



Remplace votre ancienne baignoire (ou votre douche) au millimètre près !

VU À LA TÉLÉ : **2.3**

- ✓ Une conception 100% modulable
- ✓ La pose en moins d'une journée
- ✓ Une sécurité d'utilisation totale

Demandez vite votre étude de prix "sur mesure" !

0 800 58 58 58

Service & appel gratuits

Indépendance Royale est une société française. Poster sans timbrer l'enveloppe à : **INDÉPENDANCE ROYALE Libre Réponse N° 42906 - 87089 Limoges Cedex 9 - France**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : dpo@indépendanceroyale.com ou en téléphonant au 0 800 58 58 58. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Indépendance Royale pour la gestion de votre demande. Par notre intermédiaire votre adresse peut être transmise à des tiers. Vous pourriez ainsi recevoir des propositions d'autres entreprises. Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel, sur laquelle vous pouvez vous inscrire en ligne sur www.bloctel.gouv.fr ou par courrier adressé à la société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret, 10000 Troyes. Photos non contractuelles. RCS LIMOGES 449 559806.

Demande de Devis Gratuit

à renvoyer à : **Indépendance Royale - Libre Réponse N° 42906 - 87 089 Limoges Cedex 9**

OUI, je souhaite en savoir plus sur la douche de plain-pied IdealDouche® et bénéficier d'un devis gratuit sans engagement de ma part.

Madame Monsieur

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal [] [] [] [] Ville.....

Téléphone [] [] [] [] [] [] E-mail.....

N'affranchissez pas ce courrier, nous vous offrons les frais postaux

Plaques funéraires, infos sur www.serigraphiewetter.com

Plaques personnalisées avec le texte et les décorations de votre choix



Documentation et tarif sur simple demande à :

SERIGRAPHIE WETTER

8A rue de Leymen
68300 SAINT-LOUIS
Tél.Fax. 03 89 69 16 67

Nos bonnes adresses

Nos lecteurs trouveront ici l'adresse et les conditions d'acquisition des propositions diverses contenues dans ce numéro :

→ VACANCES - LOISIRS (page 14)

Centres Familiaux de Vacances

Conditions tarifaires 2022

Prix par personne sur la base
de deux personnes par chambre

Errota-Berria à Ascain - Pays Basque (05 59 51 66 00)

- Semaines promo : 7 jours/6 nuits » du 20 au 26 février et du 26 février au 4 mars : 399 €

Remise de 50 € pour les 2 périodes consécutives

- Semaine de printemps : du 20 au 27 mars : 499 €
- Semaine Pascale : du 16 au 23 avril : 559 €

Le Mont-Blanc à Flumet - Savoie (04 79 31 71 32)

Semaines « promo » :

- Les lacs de Savoie : du 19 au 26 mars : 499 €
- Découverte de la Savoie : du 26 mars au 2 avril : 499 €
- Semaine Pascale : du 16 au 23 avril : 529 €



Biarritz : l'aquarium et le Rocher de la Vierge.



Albertville : la maison Rouge de Confians.

Renseignements - Réservations :
Club Vacances Loisirs de la FNACA
37/39, rue des Gâtines - 75020 PARIS
Tél. : 01 44 62 33 33

Courriel Centres familiaux :
cfvfnaca@wanadoo.fr

Tarifs, conditions générales et programmes
téléchargeables sur www.fnaca.org

→ LECTURE - LOISIRS (pages 20-21)

- **Pour faire Mémoire... Témoignages d'anciens d'Algérie** (par la FNACA de Loire-Atlantique). Prix : 24 € (port compris chèque à l'ordre de FNACA 44). A commander à Claude Lefebvre : 34, rue Paul Langevin, 44100 Nantes ou par mail : lefebvre.cetn@hotmail.fr
- **Fils de barbouze. Les archives secrètes de la lutte contre l'OAS** (par Christian Hongrois). Prix : 17,90 €. Disponible en librairie à la commande.
- **Je ne vous reverrai pas. Une vie de soldat pendant la guerre d'Algérie** (par Micheline Thomas-Desplebin). Prix (format papier) : 19,50 €. Disponible à la commande en librairie.
- **1954-1962 : Chroniques d'une drôle d'époque** (par Michel Sabourdy). Prix : 39 € (port compris). À commander directement au journal L'Ancien d'Algérie : 37-39, rue des Gâtines, 75020 Paris.
- **L'Algérie en guerre. De la mémoire à l'histoire** (par Michel Delay). Prix (format papier) : 20 € (+ 7 € de frais de port ou 9 € pour plusieurs exemplaires). Commande et chèque : « Amis des Arts », 10, rue Lucien Guillemaut, 71500 Louhans. (Site : amisdesartslouhans.fr).
- **L'ordonnance. Prescriptions pour une réelle sérénité mondiale** (par Bernard Louillet). Prix (format papier) : 9,00 €, format numérique : 4,99 €. Disponible à la commande en librairie.
- **Quand J'étais vagemestre... 1955-1957 : Maroc/Algérie** (par Bernard Barbé). Prix (format papier) : 15,00 € (+ 4,52 € frais de port). Disponible à la commande chez l'auteur : Bernard Barbé, 20, rue Saint-Denis, 61600 La Ferté-Macé.
- **Pour un stylo. Roman** (par Guy Rieucou). Prix (format papier) : 12 € (+ 2 € de frais de port). Disponible à la commande chez l'auteur : Guy Rieucou, 21, allée Gutenberg, 95570 Bouffémont.

Bon de Commande ouvrages du GAJE

Nom.....

Prénom

Adresse

Code postal

Ville.....

Collection d'insignes 1952 - 1962 : 24 €

Mémoriaux départementaux : 24 €

Prix spécial pour les 2 ouvrages : 40 €

Chèques à l'ordre de FNACA - GAJE, à envoyer à
FNACA - GAJE : 37/39, rue des Gâtines, 75020 Paris

Un Ancien d'Algérie (Maroc-Tunisie)
se reconnaît à son insigne
de la FNACA



Commandez-le à votre responsable local



Albert Reix : 14^e RCP (1956/1959)



Gilbert Van Lierde : Rabat-Salé - BA 151 (05/1957)



Jean-Pierre Jeannin : Constantine - I/137^e RI (11/1957)



Pierre Legendarme : Lami - 4^e RCh (1960)



André Ganne : Lambèse - 9^e RAMa (1961)



Jean-Claude Tourné : Sétif (1961)



Jean-Claude Gasnier : Bal El Assa - Fusiliers Marins (1959/1960)



Michel Boucher : Birtouta - 21^e RIC (1956/1957)

OFFRE DECOUVERTE

Léon FARGUES, découvreur de TERROIRS

Tout à
3€90

1 Cassoulet de Castelnaudary à la cuisson de canard

L'authentique recette de Castelnaudary : haricots blancs, cuisson de canard, couennes et saucisses soigneusement grillées au four dans un jus cuisiné aux légumes frais.

420 g
1-2 parts
~~9,50€~~ **3€90**



1 Bloc de foie gras de canard

Ce bloc, origine France, vous garantit un foie gras de grande qualité. Vous apprécierez l'inimitable parfum et l'extrême finesse de ce mets royal.

Garanti sans additif ni conservateur.

65 g - 2 parts
Origine France

~~8,90€~~ **3€90**



1 Choucroute champenoise

Il s'agit du légume cuisiné avec des petits lardons et un soupçon de Champagne, prêt à l'emploi. Très digeste, vous apprécierez sa texture moelleuse.

810 g - 4 parts
Chou origine France
~~6,10€~~ **3€90**



Lot de 2 Terrines pur porc aux noix du Périgord

Spécialité traditionnelle, cette terrine marie les saveurs corsées d'un pâté campagnard pur porc aux notes croquantes des noix du Périgord.

2 x 90 g
Porc origine France
~~7,80€~~ **3€90**



Lot de 2 Rillettes de canard

De succulentes rillettes à déguster sur du pain grillé en entrée ou à l'apéritif.

2 x 100 g
Canard origine France
~~7,80€~~ **3€90**



1 Saucisses de Toulouse aux lentilles

Les saucisses goûteuses à souhait, juste dorées au four, ont mijoté avec les lentilles vertes et les petits lardons dans un bouillon aromatique.

420 g - 1-2 parts
Porc origine France
~~8,70€~~ **3€90**



1 Blanquette de veau et ses légumes

Une viande fondante, juste revenue pour le goût, et un joyeux mélange coloré de pommes de terre, carottes et champignons en fines lamelles.

400 g - 1-2 parts
Veau origine France
~~7,90€~~ **3€90**



1 Jambonneau en gelée

Belle entrée parfumée et savoureuse. Une des spécialités préférées de mes clients gourmets depuis 45 ans.

180 g Porc origine France
~~7,80€~~ **3€90**



Le Couteau de poche

CADEAU
pour toute commande



Dimensions : Longueur du couteau : 21,8 cm dont lame : 10 cm

COMMANDE RAPIDE
avec le code L1366

sur www.leonfargues.fr



ou par téléphone : **0 892 680 432**

Service 0,40 €/min
* prix appel

7/7 de 8h à 20h

A renvoyer sous enveloppe affranchie, avant le 26/01/2022 à : Léon Fargues, Clos Philibert, route de Vourles, BP 78, 69564 Saint-Genis Laval Cedex

OUI, je profite de mon offre "TOUT à 3,90€" - SANS ENGAGEMENT

DÉSIGNATION DES ARTICLES	RÉF.	PRIX	Promo	QTÉ	MONTANT
1 x Cassoulet de Castelnaudary - 1 boîte de 420 g	460161	9,50	3,90€		
1 x Bloc de foie gras de canard - 1 boîte de 65 g	413111	8,90	3,90€		
1 x Choucroute champenoise - 1 boîte de 810 g	461193	6,10	3,90€		
2 x Terrines pur porc aux noix du Périgord - 2 bocaux de 90 g	400466	7,80	3,90€		
2 x Rillettes de canard - 2 boîtes de 100 g	418883	7,90	3,90€		
1 x Saucisses de Toulouse aux lentilles - 1 boîte de 420 g	461871	8,70	3,90€		
1 x Blanquette de veau et ses légumes - 1 boîte de 400 g	400393	7,90	3,90€		
1 x Jambonneau en gelée - 1 bocal de 180 g	400098	7,80	3,90€		

Montant de ma commande

Je commande, je reçois EN CADEAU le **COUTEAU de poche Pradel Excellence** - ref. 400399 **OFFERT**

Livraison GRATUITE
par Colissimo
Satisfait ou remboursé (1)

Ma commande atteint 20€, mes frais de port en Colissimo **GRATUIT**

Ma commande est inférieure à 20€, j'ajoute les frais de port **3,95€**

MONTANT TOTAL

Mme M.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Pour faciliter votre livraison :
Téléphone portable (impératif pour livraison) _____ Code porte _____

E-mail Recevoir notre newsletter : vous pouvez vous désinscrire à tout moment. Vous trouverez nos informations de contact dans les conditions d'utilisation du site.

Je choisis mon mode de règlement

Chèque bancaire à l'ordre de Léon Fargues

Carte bancaire

Date et signature

N° Carte _____

3 derniers chiffres du N° au dos de votre CB _____

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/78, (modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004) et au règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés (ou associations). Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et, si possible, votre référence client. Offre valable dans la limite des stocks disponibles. Si malgré toutes nos précautions le cadeau devenait indisponible, nous vous fournirions un autre cadeau d'une valeur identique. Suggestions de présentation. Sauf erreurs typographiques. Si vous souhaitez exercer votre droit d'opposition au démarchage téléphonique, vous pouvez vous inscrire sur blocket.gouv.fr. En cas de commande expédiée à une adresse non personnelle (boîte postale, camping, hôtel, code «armée»), aucune réclamation ne sera acceptée pour non-réception ou réception tardive du colis.